

INSTITUT
MONTAIGNE



Prêts pour l'Afrique d'aujourd'hui ?



RAPPORT SEPTEMBRE 2017

L'Institut Montaigne est un laboratoire d'idées - *think tank* - créé fin 2000 par Claude Bébéar et dirigé par Laurent Bigorgne. Il est dépourvu de toute attache partisane et ses financements, exclusivement privés, sont très diversifiés, aucune contribution n'excédant 2 % de son budget annuel. En toute indépendance, il réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des représentants de la société civile issus des horizons et des expériences les plus variés. Il concentre ses travaux sur quatre axes de recherche :

Cohésion sociale (école primaire, enseignement supérieur, emploi des jeunes et des seniors, modernisation du dialogue social, diversité et égalité des chances, logement)

Modernisation de l'action publique (réforme des retraites, justice, santé)

Compétitivité (création d'entreprise, énergie, pays émergents, financement des entreprises, propriété intellectuelle, transports)

Finances publiques (fiscalité, protection sociale)

Grâce à ses experts associés (chercheurs, praticiens) et à ses groupes de travail, l'Institut Montaigne élabore des propositions concrètes de long terme sur les grands enjeux auxquels nos sociétés sont confrontées. Il contribue ainsi aux évolutions de la conscience sociale. Ses recommandations résultent d'une méthode d'analyse et de recherche rigoureuse et critique. Elles sont ensuite promues activement auprès des décideurs publics.

À travers ses publications et ses conférences, l'Institut Montaigne souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique.

L'Institut Montaigne s'assure de la validité scientifique et de la qualité éditoriale des travaux qu'il publie, mais les opinions et les jugements qui y sont formulés sont exclusivement ceux de leurs auteurs. Ils ne sauraient être imputés ni à l'Institut, ni, a fortiori, à ses organes directeurs.

*Il n'est désir plus naturel
que le désir de connaissance*

INSTITUT
MONTAIGNE



Prêts pour l'Afrique d'aujourd'hui ?

SEPTEMBRE 2017

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
I - ENTRE MYTHE ET RÉALITÉ : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE AUJOURD'HUI	7
1.1. De l'afro-pessimisme excessif à l'afro-optimisme outrancier : où placer le curseur ?	7
1.2. L'Afrique dans la mondialisation	19
1.3. La France et l'Afrique : quelles relations hier, aujourd'hui et demain ?.....	37
II - (MIEUX) FINANCER POUR INVESTIR (DAVANTAGE)	43
2.1. État des lieux.....	43
2.2. Face à des insuffisances persistantes, il est nécessaire de repenser le fonctionnement de certains dispositifs	54
2.3. Les <i>startups</i> : du fantasme à la réalité	72
III - CAPITAL HUMAIN : UN ATOUT MAJEUR À PÉRENNISER	77
3.1. L'éducation et la formation : un défi prioritaire	77
3.2. Deux milliards de talents	88
IV - QUELLE VISION PROSPECTIVE POUR L'AFRIQUE DANS LE MONDE DE DEMAIN ?	93
4.1. Le CFA et son avenir	93
4.2. Pour une Europe de l'investissement en Afrique	102

PRÉAMBULE

L'Afrique n'attend pas la France. La mondialisation a définitivement changé les termes du débat. L'arrimage du continent africain à la globalisation, souhaité par le monde des affaires, s'est accompagné de changements de paradigmes économique et politique.

La France, loin de se distinguer d'autres États, malgré ses liens historiques avec l'Afrique francophone et en dépit de sa connaissance intime de l'environnement africain, n'a pas su proposer de stratégie de long terme pour le développement économique du continent. Concurrencée par les émergents, en premier lieu la Chine, elle peine à bâtir un discours de reconquête, empêtrée dans un passé qu'elle a longtemps refusé d'assumer pleinement pour avancer.

Les entreprises, de leur côté, ont déployé des stratégies souvent volatiles, alternant flux et reflux sur le continent, abandonnant souvent une place que les Africains se sont empressés d'occuper. Si certaines continuent de croire en l'Afrique, beaucoup se sont faites les commentatrices des positions commerciales perdues.

Une littérature abondante tente depuis quelques années de rétablir une forme d'objectivité et de proposer un renouveau dans les stratégies économiques qui lient la France au continent africain. Les rapports, nombreux, se sont succédés depuis. L'Institut Montaigne s'est attelé à ce délicat exercice, une première fois en 2010¹, une

¹ Institut Montaigne, *Afrique - France : Réinventer le co-développement*, juin 2010, rapport présidé par Lionel Zinsou.

seconde fois en 2013². La période récente a également été marquée par l'importante contribution d'Hubert Védrine, Hakim El Karoui, Lionel Zinsou, Tidjane Thiam et Jean-Michel Severino, « Un partenariat pour l'avenir »³, remis en 2013 au ministre de l'Économie.

La réduction des primes de risques appliquées à l'Afrique, le renforcement des capacités de financement de l'économie africaine, l'intensification du dialogue économique entre la France et l'Afrique subsaharienne sont autant de propositions qui, quoique capitales, peinent à se concrétiser, plus de cinq ans après leur formulation. Si des avancées ont été réalisées – mise en place d'un forum annuel d'affaires franco-africain ; rapprochement de la Caisse des dépôts et de l'Agence française de développement (AFD) ; élargissement des capacités d'intervention de la Banque européenne d'investissement (BEI) en Afrique, etc. – beaucoup reste encore à faire.

4

Malgré l'insistance portée sur ces sujets, ni le renforcement du capital humain, ni le soutien au financement des infrastructures, ni l'intégration régionale n'ont connu d'avancées notables ces dernières années.

Alors pourquoi reparler d'Afrique aujourd'hui ?

Parce qu'il est possible, tout d'abord, d'en parler autrement. À travers la voix des entreprises, petites ou grandes, qui ont décidé depuis

² Institut Montaigne, *Afrique-France : mettre en pratique le co-développement - Contribution au XXV^e sommet Afrique-France*, décembre 2013, rapport présidé par Lionel Zinsou, Dominique Lafont et Matthias Leridon.

³ Hubert Védrine, Hakim El Karoui, Lionel Zinsou, Tidjane Thiam, Jean-Michel Severino, *Un partenariat pour l'avenir : 15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France*, rapport au ministère de l'Économie et des Finances, décembre 2013.

quelques années de mettre le continent africain au cœur de leur stratégie d'investissement. À travers la voix de nouveaux acteurs plus jeunes, idéalistes parfois, pragmatiques souvent, désireux de créer de la valeur en Afrique avec les Africains.

Parce que l'Afrique qui, il y a encore 20 ans, était réduite à ses crises politiques, économiques et sanitaires vient de traverser une période de croissance supérieure à celle enregistrée sur le reste de la planète. Malgré un ralentissement de l'activité observé depuis 2016 et sans occulter l'hétérogénéité des situations nationales, les perspectives restent globalement positives.

Parce que la jeunesse du continent, qui constitue un défi majeur pour les États africains, aujourd'hui et plus encore demain, est surtout une source d'énergie, d'innovation et d'opportunités.

Parce que, enfin, le nouvel élan impulsé par le quinquennat doit permettre l'arrimage de l'Afrique non plus seulement à la France mais à l'Europe. La période qui s'ouvre, portée par un européenisme réaffirmé, doit être celle d'un rééquilibrage des relations non plus de pays à continent mais entre deux continents se tenant face à face.

C'est tout l'objet de ce rapport, qui s'appuie sur près de cinquante entretiens, et identifie les grandes priorités stratégiques pour l'avenir du continent. Les huit propositions que nous formulons permettront aux acteurs économiques, français et européens, d'accompagner les transformations actuelles de l'Afrique, dans une perspective de développement conjoint et durable.

ENTRE MYTHE ET RÉALITÉ : LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE AUJOURD'HUI

1.1. De l'afro-pessimisme excessif à l'afro-optimisme outrancier : où placer le curseur ?

L'analyse de l'Afrique subsaharienne depuis les indépendances laisse apparaître des vagues d'optimisme ou de pessimisme fluctuant au gré des périodes de forte croissance, des crises économiques et de surendettement, de la résolution ou de la résurgence de tensions politiques voire de conflits armés. Si une certaine forme de pessimisme l'a emporté un temps, sous la plume notamment de l'agronome René Dumont dont la sentence « l'Afrique noire est mal partie » marquera les esprits⁴, elle n'a pas empêché des regains d'optimisme, portés par le succès économique de certains pays ou des transitions démocratiques réussies.

L'appréciation par les entreprises françaises des opportunités offertes par le continent et les stratégies qu'elles déploient vis-à-vis de l'Afrique ont évolué au gré de ces soubresauts économiques et politiques. Un nombre limité d'entreprises sont restées durablement présentes sur le continent, essentiellement dans les marchés francophones. D'autres ont cessé leurs activités, rapatrié leur personnel et cédé leurs actifs face aux crises sécuritaires, jusqu'à ce que les conditions de la stabilisation politique et de la reprise des affaires

⁴ René Dumont, *L'Afrique noire est mal partie*, 1962.

soient réunies et permettent d'envisager un éventuel retour. Ces flux et reflux traduisent une approche éminemment pragmatique des marchés africains par les entreprises et laissent peu de place à l'élaboration d'une stratégie durable et à une réflexion sur le potentiel économique de long terme du continent.

Dans ce contexte marqué par la volatilité, les tendances de court terme doivent être appréhendées avec précaution. Toute extrapolation de ces tendances porte en elle le risque de verser trop rapidement dans l'afro-optimisme ou l'afro-pessimisme, sans qu'aucune de ces deux visions de l'Afrique n'ait été empiriquement et en totalité confirmée ou infirmée. Les exemples abondent de pays ayant enregistré des années de forte croissance avant qu'une crise politique ou qu'un choc économique ne remette durablement en question les avancées enregistrées en matière de développement. L'histoire récente de la Côte d'Ivoire est remplie de ces aller-retour, de la forte croissance des années 1990 à la décennie de crise des années 2000 jusqu'à l'embellie économique constatée depuis 2012. Les revendications économiques et sociales de 2017, notamment dans l'armée, interrogent le caractère durable de cette embellie et rappellent avec force aux analystes économiques et politiques de la Côte d'Ivoire, et au-delà de l'Afrique subsaharienne, la volatilité de la croissance. Le cas du Ghana, érigé en modèle de démocratie africaine et de réussite économique, est également éclairant, où des choix malavisés de politique économique et une gouvernance défaillante ont, en 2015, après plusieurs années de croissance à deux chiffres, mené le pays dans l'impasse du réendettement et de la crise.

Si le discours actuel sur l'Afrique est majoritairement teinté d'optimisme, compte tenu des performances économiques remarquables enregistrées dans plusieurs pays africains ces dernières années, à

l'instar de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie, du Sénégal, de l'Ouganda ou du Rwanda, et d'une plus grande stabilité politique, sur fond de diminution des conflits entre États, des éléments de fragilité subsistent. La faible diversification des économies africaines et leur dépendance aux matières premières, d'une part, des tensions sociales, la perspective de successions délicates de dirigeants vieillissant ou le développement de menaces transversales comme le terrorisme, d'autre part, sont porteurs de risque à court et moyen termes et invitent à ne pas conclure trop hâtivement sur la direction empruntée par le continent africain.

Ces précautions liminaires prises, il apparaît nécessaire de présenter quelques faits qui structurent les transformations à l'œuvre en Afrique et qui, dans l'ensemble, invitent à un certain optimisme.

a. L'Afrique subsaharienne traverse une conjoncture globalement favorable

L'Afrique subsaharienne a connu depuis le début des années 2000 une conjoncture globalement favorable.

Les performances économiques de l'Afrique subsaharienne ont été depuis 2000 supérieures à celles de l'économie mondiale. En effet, l'activité en Afrique subsaharienne a crû en moyenne de 5,6 % par an de 1999 à 2008 alors que l'économie mondiale s'accroissait de 4,2 % sur la même période. En 2009, au cœur de la crise économique, la région se distinguait par sa résilience, la croissance atteignant 3,9 % alors que l'économie mondiale était en récession de - 0,1 %. Depuis cette date et jusqu'en 2015 la croissance a oscillé entre 3,4 % et 7 % alors que la croissance mondiale se maintenait

à un niveau proche de 3,5 %⁵. De fait, l'Afrique subsaharienne est depuis 20 ans l'une des régions les plus dynamiques du monde, dépassée seulement par l'Asie émergente.

Cette surperformance a trouvé son terme en 2016 alors que le retournement des cours de nombreuses matières premières entamé en 2014 – le pétrole en premier lieu, mais également le minerai de fer, le nickel, le café et, plus récemment, le cacao – produisait ses effets. En 2016, pour la première fois depuis plus de dix ans, la croissance en Afrique subsaharienne, qui s'élevait selon le FMI à 1,4 %, était inférieure à celle de l'économie mondiale (3,1 %). Elle signalait ainsi sa plus mauvaise performance depuis plus de deux décennies⁶. Les perspectives de moyen terme laissent envisager un redémarrage à compter de 2017, puis une accélération de l'activité en 2018 à un niveau équivalent à celui de la croissance mondiale.

10

Toutefois, les chiffres nominaux de la croissance ne doivent pas occulter une progression nettement plus mesurée de la richesse par habitant. Les taux de croissance de la population demeurent les plus élevés du monde, supérieurs à 2 % voire proches ou supérieurs à 3 % dans certains pays (comme le Niger, le Mali, le Sénégal, la Tanzanie, la Zambie ou l'Ouganda), empêchant toute progression significative du PIB par habitant.

⁵ International Monetary Fund, *World Economic Outlook*, avril 2017.

⁶ Banque mondiale, *Africa's Pulse*, 2017.

b. Ces dernières années ont vu des transitions démocratiques réussies dans plusieurs pays même si, dans d'autres, la stabilité est au prix du maintien de régimes autoritaires

Ces dernières années ont été marquées par des transitions démocratiques relativement réussies en Afrique, à l'instar de la transition à l'œuvre au Burkina Faso depuis le départ du pouvoir de Blaise Compaoré ou de la confirmation de la stabilisation en Guinée – Conakry, avec la réélection d'Alpha Condé dans le cadre d'élections jugées libres par les observateurs internationaux. La décision de la Cour suprême du Kenya le 1^{er} septembre 2017 d'annuler le scrutin du 8 août en raison des irrégularités constatées témoigne d'une exigence plus forte de démocratie.

Dans d'autres, l'arrivée au pouvoir des partis d'opposition marque l'instauration d'un cycle d'alternance électorale, comme au Nigéria avec la victoire de Muhammadu Buhari en 2015 ou au Ghana avec celle de Nana Akufo-Addo en 2016.

Certes, la démocratie a encore des progrès importants à réaliser. L'indice de démocratie (*democracy Index*) développé par *The Economist Group*⁷ depuis 2006 le montre avec force : la zone Afrique subsaharienne y arrive avant-dernière avec une note de 4,37 sur 10, devant le Moyen-Orient, pour une moyenne mondiale de 5,52. En 2016, l'île Maurice (18^e mondial), et le Cap Vert (23^e) se situent, en revanche, juste devant la France (24^e) à quasi égalité avec le Botswana. Le Tchad est, quant à lui, antépénultième du classement, se situant à la 165^e place sur 167.

⁷ *Democracy Index, Economist Intelligence Unit.*

Dans l'ensemble, l'Afrique apparaît plus stable que dans les années 1990. On ne peut cependant ignorer les conflits de basse intensité qui perdurent, les tensions politiques subsistantes ou les nouvelles menaces telles que le risque terroriste dans le Sahel ou dans la région du Lac Tchad. Les tensions socio-économiques récentes en Côte d'Ivoire montrent que si la croissance économique peut faire oublier temporairement que les fragilités sociales et culturelles sont amorties, tout ralentissement de l'activité porte en lui le risque de les faire resurgir, avec une intensité sans doute proportionnelle au choc sur la croissance. Du reste, cette plus grande stabilité sur le continent est parfois le corollaire du maintien au pouvoir de régimes autoritaires : l'Afrique continue de se distinguer par les records de longévité de certains dirigeants peu pressés de mettre leur pays sur les rails de la transition démocratique. En tout état de cause, la stabilité politique, lorsqu'elle s'accompagnait d'un renforcement de la gouvernance, a été un déterminant majeur de la croissance dans de nombreux pays. Alors que les flux des capitaux sont très sensibles aux soubresauts politiques, et tendent à se tarir durant les périodes d'instabilité, chaque transition électorale réussie a constitué un facteur supplémentaire de résilience pour les investissements étrangers, mais également pour l'aide publique au développement et les bailleurs, soucieux d'accorder quand ils le peuvent une « prime à la démocratie ».

c. La population africaine est jeune, urbaine et connectée

Le fait est connu mais il mérite d'être rappelé tant il en constitue une des principales spécificités : l'Afrique est un continent jeune.

Des mutations démographiques profondes ont traversé le continent ces dernières décennies. Les taux de mortalité ont connu une baisse

rapide, particulièrement chez les enfants, tandis que le taux de fécondité, bien qu'en repli par rapport au pic des années 1970, demeurerait le plus élevé du monde, à un niveau de l'ordre de deux fois la moyenne mondiale. Dans ce contexte, la population d'Afrique subsaharienne a plus que triplé depuis 1950, passant de 186 millions d'habitants à cette date à 670 millions en 2000, selon les données de la Banque mondiale⁸. Elle atteint désormais près d'un milliard d'habitants et devrait être portée à 2,2 milliards d'habitants en 2050 et à 3,6 milliards d'habitants en 2100, représentant alors 35 % de la population mondiale⁹.

La population d'Afrique subsaharienne est caractérisée par sa jeunesse : en 2010, les 0-14 ans y représentaient 44 % de la population. Cette part devrait diminuer à moyen terme tout en se maintenant à des niveaux élevés : en 2050, les 0-14 ans devraient encore représenter 32 % de la population. Ainsi, la population en âge de travailler se maintiendra durablement en Afrique subsaharienne à des niveaux importants. Le vieillissement de la population attendra encore plusieurs années avant d'être envisagé comme une problématique susceptible d'intéresser les politiques publiques. A titre de comparaison, en 2010, l'Afrique subsaharienne comptait 43 millions de personnes de plus de 60 ans, contre 414 millions en Asie et 161 millions en Europe. La part des personnes âgées dans la population totale s'élevait alors à 5 %, un chiffre d'une étonnante stabilité depuis 1950 où il atteignait 5,2 %. Les seniors demeureront marginaux encore longtemps. En 2050, la part des

⁸ Banque mondiale, Division de la population des Nations Unies. *World Population Prospects*.

⁹ Banque mondiale et Agence française de développement, *Africa's Demographic Transition : Dividend or Disaster ?*, 2015.

plus de 60 ans dans la population totale devrait atteindre 8 % seulement contre 10 % en Asie et 22 % en Europe¹⁰.

Ces tendances constituent autant de défis pour les décideurs publics africains qu'elles leur offrent d'opportunités.

En effet, dans les prochaines années, il faudra être en capacité de proposer une formation, un emploi, un logement, un système de protection sociale à ces populations jeunes, nombreuses et de plus en plus urbaines. À défaut, si le système éducatif ne peut absorber et former correctement des cohortes aussi nombreuses, si le marché du travail, formel et informel, n'est pas assez large pour proposer des emplois et des salaires correspondants à leur niveau de formation, la frustration sera grande. Déjà, certains diplômés de l'enseignement supérieur en Afrique sont contraints d'accepter des emplois en-dessous de leur niveau de qualification, faute d'un marché du travail formel suffisamment profond pour leur offrir des perspectives. Le salariat reste en effet très peu développé en Afrique subsaharienne, de sorte que 16 % seulement des personnes en emploi sont salariées¹¹. L'inadéquation entre l'offre d'emplois qualifiés et la demande croissante de jeunes diplômés arrivant sur le marché du travail est également un puissant vecteur d'émigration.

À l'inverse, cette population jeune est aussi le signe que le dividende démographique reste encore à venir en Afrique subsaharienne. La période durant laquelle une large part de la population participe au marché du travail tandis que les inactifs et retraités en constituent une part très minoritaire, permettant la mise en place à moindre coût des filets de sécurité sociaux, est encore devant les Africains.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Banque mondiale, *Youth Employment in Sub-Saharan Africa*, 2014.

En outre, une population jeune est source de gains de productivité, d'innovation et soutient la consommation. Cet état de fait constituera un avantage comparatif certain à moyen terme, alors que les économies avancées sont confrontées au ralentissement démographique et au ralentissement des gains de productivité. Ces gains ne se matérialiseront toutefois pas sans une action ambitieuse de la part des pouvoirs publics africains, pour lesquels un tel arbitrage en faveur du moyen-long terme, contre les nombreuses urgences du court-terme, ne va pas encore de soi.

d. Des fragilités structurelles à prendre en compte

Le contexte est favorable pour l'Afrique subsaharienne. La bonne conjoncture économique, une stabilité politique entretenue par l'affermissement de la démocratie et une population jeune, source de productivité et de croissance, constituent des atouts pour le développement du continent dans les prochaines années. Les opérateurs économiques en ont pris conscience et adaptent leurs stratégies africaines en conséquence.

Ces développements positifs ne doivent toutefois pas occulter les fragilités structurelles de l'Afrique subsaharienne.

Ces fragilités tiennent en premier lieu à la structure de l'économie. Le secteur informel reste largement prédominant dans les économies d'Afrique subsaharienne. Si la mesure du secteur informel est un exercice délicat, la Banque mondiale estime toutefois que celui-ci avoisinerait les 80 % dans les pays d'Afrique subsaharienne. La prédominance du secteur informel soulève la question des leviers à mettre en place pour initier un basculement à grande échelle dans le secteur formel, plus à même d'avoir des effets d'entraînement sur

le reste de l'économie, *via* l'emploi formel, l'accès aux financements, l'accès aux réseaux formels d'échange ou encore la fiscalité. Ceux-ci restent encore majoritairement à construire, qu'il s'agisse de la mise en place de cadastres pour assurer les droits de propriétés, de la lutte contre la bureaucratie, de la création d'une justice commerciale efficace ou de la construction d'un système de recensement et de fiscalité des entreprises.

Par ailleurs, si la part du secteur agricole dans l'économie a nettement diminué depuis 1990 en Afrique subsaharienne (passant, entre 1990 et 2010, de l'ordre de 40 % à 32 % dans les pays à faible revenu et de 30 % à 25 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure¹²), le secteur secondaire ne s'est pas développé pour autant (il représente environ 10 % de l'économie dans le premier groupe de pays et 15 % dans le second). C'est par conséquent le secteur des services qui s'est le plus développé. Or, ces effets induits sont moindres sur l'emploi et la productivité. De surcroît, le développement du secteur manufacturier contribue à renforcer le secteur exportateur, améliorant ainsi la résilience de pays souvent fortement dépendants des matières premières pour leurs exportations et l'équilibre de leur balance des paiements courants.

En second lieu, le financement des États et de l'économie est structurellement déficient en Afrique subsaharienne. L'accès aux financements est contraint par de fortes asymétries d'information, dans le secteur informel, mais également dans le secteur formel, où la production d'informations sur la situation des contreparties bancaires est très coûteuse. Le crédit est alors fortement concentré sur les contreparties déjà connues ou soutenues par les pouvoirs publics,

¹² Banque mondiale, *Youth Employment in Sub-Saharan Africa*, 2014.

créant des effets d'éviction pour le reste du secteur privé et, *a fortiori*, les entreprises nouvellement créées. S'il n'est pas purement rationné, le crédit est alors très coûteux pour les entreprises, diminuant la rentabilité des investissements et donc l'investissement global. Le développement des institutions de microfinance constitue une première réponse pour favoriser l'accès au crédit des petites entreprises et des milieux ruraux. Celui-ci est toutefois peu encadré, de sorte que la faiblesse de certains établissements de microcrédit insuffisamment capitalisés alimente la défiance des banques envers ce secteur et bride son développement.

Enfin, le système fiscal ne permet pas encore un financement adéquat des États. Le secteur informel constitue une limitation de fait à l'élargissement de l'assiette fiscale et les incitations à basculer dans le secteur formel sont encore insuffisantes pour être efficaces. Le taux de pression fiscale se maintient donc à un niveau faible, entre 15 % et 20 % du PIB (contre des niveaux de l'ordre de 35 % à 40 % dans l'Union européenne, ou encore près de 45 % en France), insuffisant pour financer les services publics de base (éducation, santé) et les infrastructures. De plus, la fiscalité pèse principalement sur le secteur exportateur (exportations de matières premières ou de produits agricoles) et les grandes entreprises du secteur formel, ce qui engendre un déséquilibre dans la contribution des différents secteurs de l'économie au financement de l'État. Celui-ci ne dispose dès lors pas de moyens suffisants pour conduire les politiques publiques et est contraint de se tourner vers l'endettement et les bailleurs de fonds internationaux.

En troisième lieu, l'Afrique subsaharienne demeure caractérisée par un déficit d'investissement, qu'il s'agisse d'investissements dans les infrastructures ou dans le capital humain. Le déficit d'infrastructures

(de transport, de production d'énergie et, dans une moindre mesure, de télécommunication) constitue un goulet d'étranglement pour la croissance. Il est non seulement nécessaire d'investir davantage dans les infrastructures mais également d'en améliorer la qualité moyenne, alors que l'Afrique subsaharienne arrive en dernière position des régions en développement en termes de performance des infrastructures¹³. La qualité des infrastructures regroupe à la fois des enjeux de sélectivité dans le choix des investissements à réaliser, de rentabilité économique (c'est-à-dire le rapport entre les coûts et la rentabilité économique et sociale, et pas uniquement financière, de l'infrastructure) et d'efficacité dans la construction et dans la gestion de l'infrastructure (notamment leur maintenance qui requiert des compétences qui, trop souvent encore, font défaut).

L'investissement dans le capital humain est lui aussi insuffisant. L'accès à l'éducation de base ainsi qu'à l'enseignement supérieur est limité, faute d'infrastructures d'accueil et de professeurs, en quantité et en qualité. Si la scolarisation des enfants au primaire a fortement progressé ces dernières années, pour dépasser 76 % de la population en 2010 selon l'Agence française de développement, les taux de scolarisation sont plus faibles dans le secondaire (40 % en 2010) et le supérieur (7 % en 2010), la qualité de la formation acquise est généralement faible et une partie de la population en est encore exclue (les populations pauvres et les jeunes filles en milieu rural notamment)¹⁴. De même, l'accès aux soins demeure coûteux pour la population, soit en raison d'un maillage insuffisant du territoire par des structures de soin, soit en raison d'un reste à charge important pour la population faute d'une mutualisation des

¹³ Africa's Pulse, Banque mondiale, 2017.

¹⁴ Cadre d'intervention sectoriel 2013-2015, éducation, formation, emploi, Agence française de développement.

coûts dans le cadre d'un système de sécurité sociale. Dans les deux cas, l'investissement insuffisant dans ces secteurs bride l'accroissement de la productivité du travail.

Enfin, la mauvaise gouvernance et la corruption demeurent des freins importants au développement de l'Afrique, comme l'évoque une large majorité d'entreprises auditionnées dans le cadre de ce rapport. La perception de la corruption reste très élevée en Afrique subsaharienne. Les classements annuels établis par Transparency International en sont l'éclairante démonstration : les pays d'Afrique subsaharienne y occupent régulièrement les dernières places. La corruption se retrouve souvent dans toutes les composantes de la société et à tous les niveaux de responsabilité. Elle se répercute sur l'activité économique et contribue au maintien d'un climat des affaires généralement mauvais, obérant d'autant la compétitivité et l'attractivité des économies. Il n'est ainsi pas surprenant de retrouver les mêmes pays occuper les dernières places des classements de Transparency International et ceux de *Doing Business* (classement produit par la Banque mondiale qui mesure la qualité du climat des affaires).

1.2. L'Afrique dans la mondialisation

a. Les émergents, contributeurs au développement ou à l'endettement ?

De tous les émergents présents en Afrique, la Chine est le pays que les entreprises françaises observent de plus près. Après une décennie à investir, notamment dans les matières premières, Pékin accélère sa stratégie d'implantation durable sur le continent. Selon le cabinet

EY¹⁵, en 2016, la Chine a été le plus important investisseur en valeur avec près de 31 milliards d'euros, très loin devant les États-Unis (3 milliards d'euros). Avec 91 projets lancés en 2016, les Américains restent cependant les premiers investisseurs sur le continent en nombre de projets. La France quant à elle est seconde avec 81 projets et près de 1,8 milliard d'euros investis. Cette stratégie globale de la Chine à travers le monde, incluant en partie l'Afrique, porte un nom : OBOR pour « *One Belt, One Road* », plus connue sous l'appellation « Nouvelles routes de la soie ».

Les Nouvelles routes de la soie

Initiative chinoise dont Pékin affirme qu'elle est ouverte et flexible, la stratégie des « Nouvelles routes de la soie » vise à relancer l'économie mondiale *via* des investissements dans les infrastructures, l'énergie, les services et les télécommunications, dans des pays jugés stratégiques. Cinq corridors terrestres et un corridor maritime maillent l'ensemble de la planète et relient l'Asie, l'Europe et l'Afrique, avec un point focal : l'Eurasie. À ce jour, une centaine de pays et organisations internationales se sont engagés dans les Nouvelles routes de la soie (dont l'Allemagne au sein de l'Union européenne).

Les objectifs sont nombreux : créer des opportunités économiques, offrir des perspectives aux entreprises chinoises, faire émerger des champions chinois mondiaux, distribuer largement des produits « made in China », internationaliser la monnaie chinoise et, ainsi, devenir le fer de lance de la reprise économique mondiale, dans un contexte marqué par le repli américain et une

¹⁵ EY, *EY's Attractiveness Program Africa, Connectivity redefined*, mai 2017.

division sur la stratégie à adopter au sein de l'Union européenne.

D'ici à 2049, date centenaire de l'avènement de la République populaire de Chine, 1 000 milliards de dollars seront investis dans les Nouvelles routes de la soie, directement ou en co-financements. À ce jour, 300 milliards de dollars ont déjà été mobilisés par Pékin sous différentes formes : un fond dédié de 40 milliards de dollars, une banque dédiée aux infrastructures (l'IIAB, *Asian Infrastructure Investment Bank*) dotée de 100 milliards de dollars, des banques publiques chinoises, etc. La France, et 57 autres pays avec elle, sont membres fondateurs de l'IIAB. Pour l'Afrique, Pékin prévoit des investissements directs étrangers (IDE) de l'ordre de 60 milliards de dollars sur la durée du projet. Ici comme ailleurs dans le monde, la Chine indique clairement qu'elle en a fini avec sa phase d'apprentissage de la mondialisation.

Plusieurs pays africains ont déjà fait part de leur volonté d'intégrer cette dynamique. La Côte d'Ivoire par exemple, lors de la tournée africaine en mai 2017 du ministre chinois des affaires étrangères Wang Yi. Au mois d'août 2017, la Chine inaugurait sa première chambre de commerce en Côte d'Ivoire, porte d'entrée de l'Afrique de l'Ouest. À ce jour, la Chine y est essentiellement présente *via* des marchés de construction en infrastructures (barrage de Soubré, second port d'Abidjan, centrale à charbon à San Pédro). L'agro-industrie pourrait constituer un nouvel axe de développement, *via* des unités de transformation (cacao notamment). Résultat : entre 2014 et 2016 les échanges entre Abidjan et Pékin ont augmenté

de 260 %¹⁶. L'importance de ces chiffres doit cependant être relativisée, les échanges entre la Chine et la Côte d'Ivoire étant extrêmement faibles jusqu'au début des années 2010.

Cependant, c'est en Afrique de l'Est que se joue pour l'instant la stratégie chinoise des Nouvelles routes de la soie. Trois pays font figure d'avant-postes : l'Éthiopie, le Kenya et Djibouti. Au Kenya, 13 milliards d'euros seront investis dans les infrastructures. Un premier investissement de près de 4 milliards d'euros a été réalisé pour construire le train express entre Nairobi et Mombasa.

À Djibouti, un accord a été signé pour établir la première base militaire chinoise hors de Chine (exceptées les Îles des Spratley en mer de Chine méridionale). La Chine installe ainsi sa base non seulement proche d'une des principales bases américaines, mais également proche des Français et des Japonais, sur un territoire de seulement 23 000 km², véritable porte d'entrée en Afrique de l'Est et vers l'Océan Indien. L'installation chinoise à Djibouti n'est d'ailleurs pas sans poser de problème pour l'espace disponible pour les bases françaises (1 500 hommes) et américaines (5 000 hommes).

Si ce n'est pas la première fois que des militaires chinois foulent le sol africain – 2 500 d'entre eux servent déjà sous la bannière onusienne sur le continent (Soudan du Sud, Mali, Libéria), ils pourraient être 8 000 d'ici quelques années selon les déclarations du président chinois Xi Jinping¹⁷. Avec cette base militaire à Djibouti, c'est un pas supplémentaire qui est franchi.

¹⁶ Thomas Giraudeau, « Ouverture de la première chambre de commerce chinoise en Côte d'Ivoire », *RFI*, 7 août 2017.

¹⁷ Sébastien Le Belzic, « Djibouti, l'avant-poste militaire de la Chine en Afrique », *Le Monde*, 17 juillet 2017.

Pour Pékin, il s'agit indéniablement d'une nouvelle accélération de la présence chinoise en Afrique. Cette installation militaire s'est accompagnée d'investissements importants : plus de 12 milliards d'euros pour construire en quatre ans les 750 km de chemin de fer Djibouti / Addis Abeba (Ethiopie) inaugurés en octobre 2016. Notons que les employés clé de la ligne et les conducteurs de train sont chinois. Sur les projets d'infrastructures en général, les véritables « patrons » sont systématiquement chinois, ce qui est de moins en moins le cas pour des projets menés par des Européens, notamment Français.

La Chine a également investi dans un port polyvalent, une zone franche internationale attenante permettant le paiement direct en yuan (500 entreprises y sont déjà enregistrées), dans le nouvel aéroport de Bicidley à Djibouti, des routes, des écoles, sans oublier le bras armé de son influence culturelle, un centre Confucius.

La Chine, combien de divisions ?

Selon une étude publiée par McKinsey en juin 2017¹⁸, 10 000 entreprises et un million de ressortissants chinois seraient présents en Afrique. Un chiffre que contestent de nombreux commentateurs qui affirment que les Chinois ne seraient « que » 350 000 en Afrique, pour 2 500 entreprises implantées. Si l'Afrique est un continent qui compte pour la Chine, la place de la région dans l'économie chinoise doit toutefois être ramenée à sa juste mesure. Le continent africain représente 5 à 6 % de son commerce extérieur, soit quatre fois moins que l'Europe. Sur le plan des matières premières, Pékin n'a pas su s'imposer en Afrique face aux géants anglo-saxons (canadiens,

¹⁸ McKinsey & Company, *Dance of the lions and dragons How are Africa and China engaging, and how will the partnership evolve?*, juin 2017.

britanniques et américains essentiellement) et a échoué sur des projets majeurs : le minerai de fer de Belinga au Gabon ou encore celui de Tonkolili au Sierra Leone.

La qualité de certaines infrastructures chinoises a par ailleurs été remise en cause. C'est le cas, par exemple, des réseaux de télécommunication développés par Huawei en République démocratique du Congo ou en Côte d'Ivoire¹⁹. La qualité de certaines routes construites par des équipementiers chinois, notamment en RDC, a également été vivement critiquée. Si les niveaux de qualité sont de plus en plus concurrentiels, l'absence d'informations normées sur le cahier des charges, l'obtention de contrats de gré à gré ficelés par des financements de l'Exim Bank chinoise, n'incitent pas les entreprises occidentales à assurer « le service après-vente ». C'est le cas du train express entre Nairobi et Mombasa où la Chine peine à trouver des partenaires européens prêts à en assurer la gestion, la maintenance et la responsabilité en cas d'accident.

L'un des objectifs officiels du projet OBOR est d'inciter les entreprises chinoises à se hisser au niveau des standards internationaux. Le rôle de la France ne serait-il pas, dans un intérêt bien compris, de veiller, en amont des projets, que toutes les normes de responsabilité sociale soient respectées ? La Chine, qui a signé les Accords de Paris lors de la COP 21, s'est engagée à financer à hauteur de près de 3 milliards d'euros la réduction des pollutions dans les pays en développement. Si le continent africain est stratégiquement important pour Pékin, il devrait pouvoir bénéficier à son tour de la hausse des standards chinois, que l'on observe déjà en Europe ou aux États-Unis.

¹⁹ « La Côte d'Ivoire met Huawei face à ses responsabilités », *Jeune Afrique*, 2 mars 2016.

L'Afrique manque encore cruellement d'infrastructures, d'énergie, de services publics éducatifs ou sanitaires. La Chine, en investissant massivement en Afrique, a « remué » les investisseurs traditionnels, États-Unis et Europe en tête. Elle a considérablement augmenté l'attractivité du continent, favorisant l'arrivée de nouveaux acteurs (Turquie, Émirats arabes Unis, Inde, Brésil...).

Cependant, si le rythme des investissements chinois a été soutenu au cours des dix dernières années, il sera désormais plus sélectif et de moindre ampleur. Rappelons cependant que dans le secteur des infrastructures, les entreprises chinoises revendiquent la moitié des chantiers réalisés en Afrique depuis une dizaine d'années.

Les autres émergents loin derrière

Pour contrecarrer la route express empruntée par la Chine en Afrique, l'Inde et le Japon ont mis en place une initiative commune baptisée *Asia-Africa Growth Corridor* (AAGC), connue sous le nom de Route de la croissance Asie-Afrique ou encore « Route de la liberté ». Une initiative conclue en novembre 2016 entre les premiers ministres nippon Shinzo Abe et indien Narendra Modi.

Cette stratégie a été confirmée le 25 mai 2017 à Ahmedabab en Inde, lors de la Convention de la Banque Africaine de Développement (BAD). Le Kenya, l'Afrique du Sud, le Mozambique et Djibouti sont les quatre pays jugés prioritaires par ce programme, soit les mêmes pays que la Chine.

L'Inde est le cinquième investisseur étranger en Afrique, loin derrière la Chine. Le pays peut s'appuyer sur une partie des 1,3 million de ressortissants africains d'origine indienne qui vivent sur le continent.

Le Japon, de son côté, compte sur la qualité de ses entreprises et sur son initiative de financement des infrastructures, la TICAD (Conférence Internationale de Tokyo pour le Développement de l'Afrique). En 2016, date de la dernière conférence à Nairobi, le gouvernement japonais a promis une enveloppe de 27 milliards d'euros sur trois ans dont près de 8,5 milliards d'euros consacrés aux infrastructures²⁰. Une enveloppe dont pourrait profiter un certain nombre d'entreprises françaises, notamment en Côte d'Ivoire, l'un des pays prioritaires de la TICAD. En effet, l'aide japonaise est une aide liée. Cependant, un certain nombre d'entreprises japonaises ne seront pas en mesure d'effectuer elles-mêmes les travaux et sous-traiteront donc un certain nombre de contrats notamment dans la construction.

26

Souvent qualifiée de « concurrente » par les observateurs occidentaux, cette initiative, en réalité, ne le sera pas. Les sommes engagées par l'Inde et le Japon sont bien loin des milliards déployés par la Chine chaque année en Afrique. Par conséquent, ces deux initiatives trouveront leurs voies propres. En effet, les échanges commerciaux entre le Japon et l'Afrique s'élèvent à environ 24 milliards d'euros contre 160 milliards d'euros pour la Chine. Quant à l'Inde, le volume d'échange avec l'Afrique représente environ 50 milliards d'euros, des échanges globalement en faveur de l'Inde.

Turquie, Qatar, Israël, Brésil... des stratégies contrariées

La Turquie

Depuis 2005, année où la Turquie a obtenu un siège d'observateur au sein de l'Union Africaine, les relations entre Ankara et le continent

²⁰ Discours du Premier Ministre Shinzo Abe à la Session d'Ouverture de la 6^e Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement Africain, le 27 août 2016.

africain n'ont cessé de prendre de l'ampleur. Depuis les années 2000, les échanges ont été multipliés par dix pour atteindre une vingtaine de milliards d'euros. Multiplication des ambassades turques en Afrique et africaines en Turquie, montée en puissance de la compagnie Turkish Airlines sur le continent africain (50 destinations aujourd'hui contre 4 en 2002)²¹, tournées du premier ministre turc en Afrique avec une cohorte d'hommes d'affaires, etc. Les entreprises turques rivalisent notamment dans la construction et les services.

Dans un premier temps, la Turquie s'est rapprochée de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique australe. Aujourd'hui, les entreprises turques concurrencent les entreprises européennes en Afrique francophone. En 2015, les investissements directs étrangers (IDE) de la Turquie en Afrique se sont élevés à 6 milliards de dollars, contre moins de 100 millions en 2003²². En 2016, 8 % des exports réalisés par la Turquie ont eu pour destination l'Afrique²³. La Côte d'Ivoire est son premier partenaire économique en Afrique francophone au sud du Sahara. Ankara y a investi dans une cimenterie et, demain, dans les transports fluviaux, l'hôtellerie ou la défense.

L'ambition de la Turquie pourrait cependant être freinée par le bras de fer extrêmement violent entre le Premier ministre turc et son ancien allié, Fethullah Gülen, accusé d'avoir fomenté le coup d'État manqué de juillet 2016 en Turquie, qui finance un vaste réseau d'entreprises privées, d'ONG ou encore d'écoles privées dans une quarantaine de pays sur le continent.

²¹ Rémy Darras, « Transports : malgré des vents contraires, Turkish Airlines maintient le cap sur l'Afrique », *Jeune Afrique*, 16 février 2017.

²² Turkey - Africa Economic and Business Forum, 2016, www.turkeyafricaforum.org

²³ *Ibid.*

Le Qatar

L'Afrique subit également les conséquences des crises diplomatiques entre le Qatar et l'Arabie Saoudite et ses alliés. En effet, Ryad a fait pression sur une vingtaine d'États africains pour qu'ils rompent leurs relations diplomatiques avec Doha. Le Qatar, qui n'a pas affiché de stratégie africaine claire, a réalisé quelques investissements *via* des fonds, dans l'énergie notamment. Aucun investissement massif pour autant, pas même dans l'agro-industrie où on l'attendait pourtant. Faute de volonté politique et de connaissance du continent. Certains États africains redoutent également la stratégie politico-religieuse de l'émirat.

Israël

L'intérêt grandissant d'Israël pour l'Afrique suscite des controverses. Cette montée en puissance viserait, en premier lieu, à contrecarrer l'avancée de l'Iran sur le continent africain. Officiellement, Tel Aviv apporte son savoir-faire dans le domaine de l'agriculture, même si la défense est un sujet largement évoqué lors des rencontres bilatérales. L'invitation du Premier ministre israélien en juin dernier au Sommet de la CEDEAO à Monrovia au Libéria a créé la polémique. Le Maroc, qui a refusé d'y siéger en juillet 2017 en raison précisément de la présence Israélienne, voit d'un très mauvais œil l'arrivée d'un nouveau concurrent en Afrique de l'Ouest. Lomé qui devait organiser le Sommet Afrique / Israël en octobre 2017 a été contraint de l'annuler, au moment où le Togo est traversé par des vagues de contestation, notamment de l'opposition.

Le Brésil

Le Brésil qui, il y a quatre ans encore, faisait figure de concurrent ou partenaire sérieux des entreprises françaises (dans des pays lusophones comme l'Angola et le Mozambique), est en net recul en Afrique. Le scandale de corruption qui implique au moins deux

entreprises brésiliennes de renom, la société publique pétrolière Petrobras et l'entreprise privée familiale de BTP Odebrecht a créé un séisme politique, qui n'est pas sans incidence sur la présence du pays en Afrique. Il a d'ailleurs provoqué « l'*impeachment* » de la présidente du Brésil, Dilma Rousseff, poussée à la démission. L'affaire touche désormais tous les continents et des dizaines de pays (Cuba, République Dominicaine, États-Unis, Suisse, France, Angola, Mozambique...). En Afrique, l'Angola et le Mozambique ont été cités dans l'enquête en cours au Brésil.

b. Le Maroc, une place à part ?

Les 27 et 28 novembre 2017, Marrakech accueille la deuxième édition du *China Africa Investment Forum*. 400 hommes d'affaires chinois et africains sont annoncés sur place à l'invitation du ministère de l'Industrie et du Commerce marocain.

Il y a un an, le *HuffPost* Maroc titrait « Le Maroc, future base africaine de la Chine? »²⁴. Dans quelques mois sera érigée à Salé (face à Rabat) la plus haute tour d'Afrique construite par des Chinois. Force est de constater que le Maroc a son propre agenda de conquête des marchés au sud du Sahara, appuyé par une diplomatie économique offensive, au plus haut niveau du royaume, menée par Mohamed VI qui souhaite faire du Maroc un véritable *hub* pour l'Afrique. Après les secteurs bancaire ou aérien, le Maroc se projette dans l'agro-industrie. L'OCP a ainsi inauguré en février 2016 au Maroc une usine entièrement dédiée à l'export d'engrais vers l'Afrique subsaharienne. Avant de réintégrer l'Union Africaine à Addis Abeba, le Maroc a posé la première pierre d'une usine d'engrais en Éthiopie.

²⁴ « Le Maroc, future base africaine de la Chine ? », *HuffPost Maroc*, 21 juin 2016, www.huffpostmaghreb.com

Aujourd'hui, le Maroc qui est le second pays en termes d'IDE en Afrique (après l'Afrique du Sud) apparaît comme une tête de pont de nombres d'investissements internationaux sur le continent.

Le Maroc affiche clairement ses ambitions : devenir un *leader* panafricain, économique et politique. Rabat vient de réintégrer l'Union Africaine après une trentaine d'années de politique de la chaise vide en raison du conflit au Sahara Occidental. La CEDEAO (Communauté des États d'Afrique de l'Ouest) a donné son feu vert à l'adhésion du royaume marocain au sein de son organisation. En l'intégrant, le Maroc pourra bénéficier de droits de douane avantageux pour exporter dans la région et accélérer sa montée en puissance sur le continent.

Certaines entreprises françaises ont choisi de faire du Maroc leur porte d'entrée vers l'Afrique sub-saharienne. D'autres ont choisi de s'allier à des entreprises marocaines pour conquérir des marchés au sud du Sahara. Rabat poursuit ainsi son propre agenda et les entreprises marocaines ne seront pas systématiquement les alliées des entreprises françaises en Afrique sub-saharienne. Sur certains marchés, la construction par exemple, le Maroc concourt très clairement face aux Français.

Quant à l'Algérie, enfin, elle s'affirme comme un acteur sur le retour en Afrique subsaharienne. Le pays qui, depuis les indépendances, entretient une relation historique avec l'Afrique sub-saharienne (soutien à l'ANC, aux pères des Indépendances, etc.) vient de renouer avec les pays au sud du Sahara. Une conférence panafricaine s'est tenue en décembre 2016. Il est toutefois difficile de dire à ce jour quelle sera la stratégie de partenariat qu'Alger souhaite développer avec ses voisins subsahariens .

c. Un endettement qui inquiète

Le réendettement rapide de certains États africains, associé à l'évolution du paysage des créanciers officiels et au développement du financement obligataire, est porteur de risques importants à moyen terme.

Les annulations de dette importantes survenues depuis le début des années 2000 dans le cadre de l'initiative pays pauvres très endettés (PPTÉ) ont permis de faire fortement refluer l'endettement des pays d'Afrique subsaharienne. Cette initiative a conduit les créanciers multilatéraux et bilatéraux, officiels et privés, à alléger la dette de 36 pays de l'ordre de 76 milliards de dollars en valeur nominale, dont 66 milliards de dollars en faveur des 30 pays africains éligibles²⁵.

En parallèle, les créanciers émergents augmentaient substantiellement le volume de financements octroyés aux pays africains. Alors que ces créanciers émergents détenaient en 2005 moins d'un quart de l'encours total de dette extérieure officielle bilatérale dans les pays d'Afrique subsaharienne, contre plus des trois quarts pour le Club de Paris, ces proportions étaient inversées en 2015. Cette évolution de la structure de l'endettement procède essentiellement de l'intensification des prêts de la Chine. Celle-ci est devenue le premier créancier bilatéral en Afrique subsaharienne, avec 55 % des créances totales, loin devant la France avec 7 % du total des créances. Dans certains pays comme l'Angola, l'encours des prêts de la Chine atteint près de 9 % du PIB. La Chine est très exposée au Kenya, en Éthiopie, au Nigeria, mais également dans des pays en risque élevé de suren-

²⁵ Fonds Monétaire International, *Allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ)*, mars 2014.

dettement, comme le Ghana ou le Cameroun, voire en situation de défaut, comme au Soudan du Sud.

Ainsi, depuis la montée en puissance financière de la Chine en Afrique, à l'orée des années 2000, banques et entreprises chinoises ont prêté au continent africain près de 80 milliards d'euros²⁶. Un certain nombre de ces prêts sont garantis par la livraison de matières premières. En Angola par exemple, le pétrole, malgré des cours au plus bas, sert à rembourser les 20 milliards de dollars que la Chine a prêtés à Luanda. L'Éthiopie, l'Angola, le Kenya, le Soudan et le Cameroun sont les pays qui bénéficient des lignes de crédits les plus importantes de la part de l'Exim Bank chinoise depuis les années 2000. Une liste qui diffère des pays où les investissements chinois sont les plus importants. Jusqu'en 2017, l'Égypte, le Nigéria, l'Algérie, l'Afrique du Sud et le Mozambique étaient en tête des bénéficiaires des IDE chinois.

32

La Banque mondiale a déjà tiré la sonnette d'alarme, estimant notamment que le coût des infrastructures financées par la Chine en Afrique était beaucoup trop élevé. La dette extérieure du Kenya par exemple est détenue à 50 % par la Chine. La ligne de chemin de fer Nairobi – Mombasa a coûté 2,8 milliards d'euros. Nairobi assure que la ligne de chemin de fer va faire gagner un point de croissance au pays et permettra de rembourser sa dette en quatre ans, ce dont doutent un certain nombre d'observateurs.

Des pays comme l'Afrique du Sud, l'Angola ou la Zambie sont devenus en dix ans très dépendants de la Chine qui tire d'eux l'essentiel de ses matières premières minières.

²⁶ Données *China Africa Research Initiative*, Université Johns Hopkins.

Ce réendettement progressif de certains pays d'Afrique subsaharienne appelle une réaction rapide, sauf à voir se multiplier à moyen terme les situations de défaut. Compte tenu des contraintes budgétaires en hausse parmi les membres du Club de Paris, une seconde initiative d'annulation de dette apparaît hautement improbable. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'attirer davantage l'attention des emprunteurs sur les risques liés à un endettement excessif, et de diffuser auprès des prêteurs des règles concourant à un financement soutenable des économies. À cet égard, l'intégration formelle de la Chine au Club de Paris contribuerait à orienter les pratiques du pays dans un sens conforme aux intérêts de long terme des pays africains emprunteurs et à améliorer la réponse de la communauté des prêteurs en cas de défaut d'un débiteur.

Une conjoncture globale moins favorable

La conjoncture en Afrique sub-saharienne est moins favorable qu'il y a cinq ans. Toujours positive sur l'ensemble du continent, elle est désormais beaucoup moins forte. Or, les besoins, eux, sont toujours aussi importants. Même à des taux concessionnels, il sera de plus en plus difficile pour les pays africains de rembourser leurs dettes. Il en va de la Chine comme des bailleurs de fonds internationaux. Tout le monde court après des prêts non souverains pour éviter un éventuel défaut de paiement comme on le craint par exemple en Afrique centrale (le FMI vient de reconnaître que le Congo Brazzaville a menti sur l'encours de sa dette publique, le Gabon vient de souscrire pour la première fois un prêt de 573 millions d'euros auprès du FMI pour la période 2017/2020, le Cameroun un premier crédit de 666 millions d'euros).

Face à une manne qui rétrécit et qui sera plus sélective y compris pour la Chine, il apparaît plus judicieux pour un État africain de

déployer une stratégie de long terme qui lui permettra d'utiliser au mieux les investissements venus du nord comme du sud, selon ses propres schémas de politique publique.

Or, si l'on en croit le dernier rapport de la Banque mondiale²⁷ concernant les politiques publiques africaines, celles-ci ne cessent de se dégrader. Et c'est sans doute là qu'est le principal problème. Lors des périodes de forte croissance, les politiques publiques des États africains n'ont pas été à la hauteur des espérances. Ces derniers n'ont pas su profiter de cette manne pour bâtir les socles d'un développement durable qui profite au plus grand nombre. Pire, en matière d'éducation, de santé, de gouvernance, en clair de corruption, écrit la Banque mondiale, les choses se sont notablement dégradées sur la dernière décennie dans les 39 pays éligibles à l'IDA²⁸. Ce qui correspond très largement à la perception des acteurs économiques, y compris français en Afrique.

34

Face à cette situation dommageable à moyen et long terme, les pouvoirs publics français et africains doivent créer un cadre de dialogue permanent afin de faire respecter les cadres juridiques, réglementaires et fiscaux. L'objectif : mieux encadrer le risque, permettre aux entreprises françaises de bâtir des stratégies de long terme, indispensables en Afrique pour y développer des projets pérennes, créateurs de valeurs et d'emplois. Éviter, enfin, de se retrouver face à des encours de dettes insolubles.

²⁷ Banque mondiale, *Évaluation des politiques et des institutions en Afrique : Résultats de la CPIA 2016 pour l'Afrique*, juillet 2017.

²⁸ *Ibid.*

Proposition n° 1

Sous impulsion française, refonder au niveau européen le cadre réglementaire qui entoure les institutions internationales en exigeant d'elles un contrôle et une vérification du respect de l'application des clauses dans les projets qu'elles financent.

Il s'agit avant tout d'inciter fortement les États africains *via* les bailleurs de fonds internationaux à respecter au plus près le cadre OCDE. Une instance de dialogue entre l'OCDE et le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) existe mais ses effets concrets sur le terrain doivent être renforcés. Certains pays africains font également partie du Forum Mondial de l'OCDE sur la transparence et l'échange d'informations en matière fiscale. On observe cependant que dès qu'une crise survient ces principes, presque instantanément, se dissipent.

d. Les États-Unis : une stratégie peu lisible

Depuis l'accession de Donald Trump à la tête des États-Unis, force est de constater que l'Afrique n'est pas une priorité pour l'administration américaine. Certes, le programme mis en place par son prédécesseur Barack Obama, le *Young African Leaders Initiative* perdure pour la quatrième année consécutive. 1 000 jeunes Africains sont ainsi arrivés en juin aux États-Unis pour y suivre un semestre de cursus accéléré. Notons également qu'en août 2017 Lomé a accueilli le 16^e Forum de l'AGOA, *African Growth Opportunity Act*, qui prévoit notamment l'exonération des droits de douane pour un certain nombre de produits fabriqués en Afrique et exportés aux États-Unis, un dispositif mis en place par l'ancien président Bill Clinton. À ce jour, seuls 38 pays africains ont su s'adapter aux

conditionnalités de l'AGOA pour exporter vers les États-Unis. L'AGOA a été prolongée jusqu'en 2025. Mais qu'attendre du nouveau gouvernement ?

On ignore si l'administration Trump reconduira le dispositif après cette date. Les États-Unis semblent, en tout état de cause, s'inquiéter de l'accélération des projets chinois en Afrique et souhaitent renforcer leur coopération avec le continent. Ironie de l'histoire, la Chine pourrait bénéficier de l'exonération AGOA *via* son usine textile inaugurée récemment en Éthiopie dont l'objectif est aussi d'exporter vers les États-Unis, premier importateur au monde de vêtements.

Donald Trump a quant à lui décidé de diminuer drastiquement la contribution de son pays aux banques de développement. Dans le projet de budget fédéral 2017-2018, 650 millions de dollars ne seraient pas reconduits pour la BAD (Banque Africaine de Développement) ou la Banque mondiale²⁹. Autre point d'inquiétude pour Washington et les ONG américaines implantées en Afrique : le projet de fusion de l'USAID (l'agence américaine de développement) et du Département d'État américain. Le projet de budget de l'administration Trump propose une baisse de l'enveloppe globale de 55 milliards de dollars à 31,5 milliards pour l'exercice 2018.

²⁹ Alain Faujas, « Pourquoi la politique budgétaire de Donald Trump pénalise financièrement l'Afrique », *Jeune Afrique*, 16 mai 2017.

1.3. La France et l'Afrique : quelles relations hier, aujourd'hui et demain ?

a. La France est un partenaire commercial majeur de l'Afrique même si la concurrence internationale accrue a remis en question certaines de ses positions historiques

Les données du commerce extérieur français montrent que si la France est un partenaire important quantitativement pour l'Afrique subsaharienne, cette dernière reste un partenaire mineur pour la France. En effet, en 2016, la part de l'Afrique subsaharienne restait cantonnée à 2,5 % des exportations et 1,5 % des importations françaises³⁰, soit respectivement 11,2 milliards d'euros et 7,6 milliards d'euros. Le commerce courant avec l'Afrique est éclipsé, et le restera encore longtemps, par l'importance des échanges de la France avec ses partenaires de l'Union européenne et les États-Unis. Ces chiffres sont aussi le reflet de la taille des économies africaines, encore trop modestes pour réellement peser sur la structure des échanges d'une économie comme celle de la France.

Pour autant, l'Afrique subsaharienne n'en est pas moins commercialement importante pour la France. Cette dernière est un partenaire commercial de premier plan pour la quasi-totalité des pays africains.

Les positions de la France sont toutefois âprement remises en cause par le développement des pays émergents et, en premier lieu, de la Chine. Si les parts de marché de la France en Afrique subsaharienne

³⁰ Direction générale des douanes et des droits indirects.

restent substantielles, à environ 4 % en 2016, elles ont cependant été divisées par 2,5 depuis le début des années 2000 (9,7 %). Ce repli est concomitant des importants gains de parts de marché de la Chine, passant de 3,7 % à 17,8 % au cours de la même période³¹.

La France reste solidement implantée sur ses marchés dits historiques, situés principalement en Afrique francophone. Ses parts de marché dans les pays de la Zone franc atteignaient encore 13,7 % en 2016. Là encore, toutefois, cette position est de plus en plus contestée et la France a perdu plus de dix points de part de marché depuis le début des années 2000, essentiellement au profit de la Chine.

Ces parts qui demeurent importantes dans les marchés historiques révèlent en creux des positions commerciales nettement moins établies dans les marchés d'Afrique de l'Est – au Kenya, au Soudan ou en Éthiopie – et d'Afrique australe – en Afrique du Sud ou en Angola, qui ont pourtant été des pôles de croissance et font désormais parties des principales économies africaines (même s'ils traversent actuellement une conjoncture très difficile).

Si l'Afrique est commercialement importante pour la France, c'est aussi en raison d'un solde du commerce extérieur structurellement excédentaire. Celui-ci a atteint 5,5 milliards d'euros en 2016, à la faveur notamment de la baisse des cours des matières premières. La France exporte majoritairement des biens industriels, produits agro-alimentaires et produits pharmaceutiques. En retour, elle importe essentiellement des hydrocarbures, des minerais et des produits agricoles. Cette structure du commerce bilatéral a peu évolué dans

³¹ Données direction générale du Trésor.

le temps et illustre la faible persistance de tissu industriel africain et de la production de biens manufacturés sur le continent.

Par ailleurs, la France est également un investisseur majeur en Afrique. Les entreprises françaises sont implantées depuis plusieurs décennies dans certains marchés et cette connaissance de l'environnement local est un puissant levier pour les investissements. Selon le cabinet EY³², elle était en 2016 le deuxième investisseur sur le continent par le nombre d'investissements directs à l'étranger (IDE), avec 81 projets financés, derrière les États-Unis (91 projets) et devant la Chine et le Royaume-Uni (avec 66 et 41 projets, respectivement). Le stock d'IDE français est également important, atteignant 2,1 milliards de dollars, permettant à la France de faire quasiment jeu égal avec le Royaume-Uni (2,4 milliards de dollars). Elle reste toutefois loin derrière les États-Unis (3,6 milliards de dollars) et surtout la Chine (36,1 milliards de dollars). Le poids des investissements français traduit à la fois l'antériorité de la France sur le continent, mais également une volonté de nouer des partenariats de long terme. De fait, on l'a vu, les entreprises françaises ont globalement fait preuve de résilience au gré des crises traversées par le continent.

b. Dans le cadre de leurs échanges avec l'Afrique, les opérateurs français peuvent s'appuyer sur la position de bailleur de référence de la France en Afrique et sur son *soft power*

Outre la densité des liens commerciaux entre la France et l'Afrique subsaharienne, l'aide au développement est un soubassement impor-

³² EY, *EY's Attractiveness Program Africa, Connectivity Redefined*, mai 2017.

tant de la relation. La France est, en effet, un bailleur de référence sur le continent. Si ses interventions restent significativement plus modestes que celle de la Banque mondiale, elle constitue, par le volume de l'aide au développement française, un des principaux bailleurs des États africains, avec l'Union européenne, la Banque africaine de développement ou la coopération allemande. En 2015, l'Agence française de développement mettait ainsi en œuvre plus de 3 milliards d'euros de financements en Afrique subsaharienne, représentant environ 45 % de ses interventions à l'étranger et 38 % de l'ensemble de ses engagements³³. Elle devrait doubler le volume de ses interventions, qui pourraient atteindre 20 milliards d'euros en cumulé sur la période 2014-2018.

L'aide au développement de la France est une opportunité pour les opérateurs économiques français à de nombreux égards. Elle est en premier lieu un élément central du dialogue politique de la France avec ses partenaires africains, et un levier important de la stratégie d'influence française sur le continent. À cet égard, elle renforce la capacité de la France à faire valoir ses vues dans d'autres secteurs, en particulier lorsqu'il s'agit de soutenir ses entreprises. En deuxième lieu, l'aide au développement est une source de financements pour les opérateurs économiques français. En effet, il est aujourd'hui rare que des grands projets d'infrastructures en Afrique subsaharienne se fassent sans l'intervention d'un ou de plusieurs bailleurs.

En outre, la France peut utiliser son *soft power* afin de peser sur l'environnement des affaires. À ce titre, la francophonie est un levier indéniable. Si le partage d'une langue en commun ne fait pas tout, la proximité linguistique et culturelle est un élément facilitateur des

³³ Agence française de développement, L'AFD en Afrique subsaharienne, 2015, www.AFD.fr

affaires, même si son impact réel est difficile à mesurer. De plus, dans les pays francophones, le droit, le fonctionnement de l'administration et les règles qui encadrent les relations économiques sont très fortement inspirées du droit français. Ce *corpus* de règles et de pratiques communes facilite l'implantation des entreprises françaises en même temps qu'il peut constituer une barrière à l'entrée pour les entreprises étrangères. En revanche, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) peine à exister dans les relations entre la France et l'Afrique francophone et reste peu audible dans les débats sur les différents aspects de la relation bilatérale. Certains plaident pour donner à l'organisation une orientation plus économique. Quoiqu'il en soit, une évolution apparaît nécessaire, d'autant plus que l'enseignement du français enregistre aujourd'hui un recul dans certains pays d'Afrique francophone, notamment au Sahel, et qu'une approche plus offensive serait par conséquent souhaitable. Notons cependant de premières et discrètes initiatives comme l'organisation, à Paris, des Journées de la Francophonie économique et numérique, dont la seconde édition a lieu en septembre 2017.

L'effet positif s'inverse toutefois sur les marchés anglophones, où les règles d'inspiration anglo-saxonnes exigent une adaptation pour des acteurs habitués aux marchés francophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. Cette absence de proximité explique notamment pourquoi la quasi-totalité des nouveaux entrants français sur le marché africain envisagent toujours et d'abord une implantation sur un marché francophone, renvoyant l'étude des marchés anglophones à plus tard, une fois gravie une partie de la courbe d'expérience.

(MIEUX) FINANCER POUR INVESTIR (DAVANTAGE)

2.1. État des lieux

Les outils de financement disponibles ont connu des avancées notables ces dernières années. D'une part, les modalités de financement public, multilatérales comme bilatérales, se sont perfectionnées ; d'autre part, les modes de financement privé se sont diversifiés et sont montés en puissance (c'est le cas du *private equity* notamment).

Malgré ces évolutions positives, qui marquent un élargissement de la palette d'outils mise à disposition des États et des entreprises qui souhaitent disposer d'une force de frappe financière accrue pour couvrir leurs besoins en Afrique, des faiblesses majeures persistent. Parmi elles, on relève une insuffisante adéquation entre les besoins et l'offre de financement, qui, le plus souvent, ne bénéficie qu'à un spectre réduit d'entreprises, rompues à l'Afrique ou ayant une taille suffisante pour embrasser la complexité des dispositifs d'aide ; de même qu'une tendance à la sous-optimisation dans l'utilisation des dispositifs d'aide publique existants ; enfin, l'accompagnement des entreprises françaises en Afrique se limite bien souvent au seul financement alors que leurs besoins vont au-delà.

a. Des instruments publics de financements nombreux, des engagements financiers croissants

Le rôle fondamental des bailleurs de fonds sur le continent

L'aide au développement joue un rôle majeur dans l'apport de financements sur le continent africain.

Il en va du multilatéral...

Les banques multilatérales de développement sont très présentes sur le continent. La Banque mondiale engage chaque année plus de 10 milliards de dollars de financements en Afrique subsaharienne (13,3 milliards de dollars en 2016). La Banque africaine de développement (BAfD) a, quant à elle, déployé 11 milliards de dollars sur l'ensemble du continent en 2016. L'activité de ces deux institutions devrait encore croître dans les années à venir.

44

L'Union européenne s'impose également parmi les bailleurs de référence en Afrique. Les financements du Fonds européen de développement (FED) sont essentiellement concentrés en Afrique (les fonds du 10^e FED avaient ainsi été mis en œuvre à 90 % sur le continent africain). Dans le cadre du 11^e FED, pour la période 2014-2020, qui représente une enveloppe totale d'environ 30 milliards d'euros, ce sont plus de 25 milliards d'euros qui devraient être déployés en Afrique à échéance du fonds.

... comme du bilatéral

Les banques de développement bilatérales connaissent une croissance similaire.

L'AFD en France, la KfW en Allemagne, la JICA au Japon sont présentes dans de nombreux pays africains. Si l'AFD est plus impliquée dans les pays francophones, la coopération japonaise est quant à elle très présente en Afrique de l'Est. Le *Millenium Challenge Corporation* américain, s'il n'est pas une banque de développement à proprement parler, n'en demeure pas moins un bailleur notable en Afrique. Tous ces bailleurs ont des programmes ambitieux de renforcement de leurs activités en Afrique.

L'AFD devrait ainsi consacrer 20 milliards d'euros à l'Afrique subsaharienne sur la période 2014-2018. Ces ambitions ont été réaffirmées pour l'avenir. Ainsi, de 2017 à 2021, ce sont près de 23 milliards d'euros qui devraient être déployés sur l'ensemble du continent, soit environ 50 % des engagements totaux de l'AFD. Pour mettre en œuvre ses financements, l'AFD, avec Proparco, dispose aujourd'hui d'une palette d'outils très large, alliant prêts souverains, prêts au secteur privé, subventions, instruments de garantie, investissement en capital (*via* Proparco). Elle renforcera encore sa capacité de financement en fonds propres grâce au fonds d'investissement créé conjointement avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

L'Agence Française de Développement (AFD) : l'institution française au service du développement

L'AFD, établissement public au cœur du dispositif français de coopération, agit depuis 70 ans pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays en développement. Elle soutient également le dynamisme économique et social des Outre-mer. Au moyen de subventions, de prêts ou de garanties, elle finance des projets, des programmes et des études et accompagne

ses partenaires en développement dans le renforcement de leurs capacités.

Sa filiale Proparco soutient le secteur privé et intervient depuis 40 ans en faveur du développement durable. Présente dans 80 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine ou du Moyen-Orient, elle participe au financement et à l'accompagnement d'entreprises et d'institutions financières. L'action de Proparco se concentre sur les secteurs clés du développement : les infrastructures – avec un focus sur les énergies renouvelables, l'agro-industrie, les systèmes financiers, la santé, l'éducation.

Les financements apportés par la France au titre de l'aide au développement pourraient croître dans les prochaines années. En effet, le président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé vouloir porter l'effort de la France en matière d'aide au développement à 0,55 % du Revenu national brut en 2022³⁴. Une telle hausse constituerait un retournement après plusieurs années de baisse tendancielle: l'aide au développement a ainsi atteint 0,38 % du RNB en 2016 (contre 0,37 % en 2015)³⁵, près de moitié en deçà de l'objectif de 0,7 % fixé par les pays du Comité d'aide au développement de l'OCDE³⁶.

³⁴ Déclaration du 24 juillet 2017, à l'occasion de la visite du chanteur Bono, directeur de l'ONG One, à l'Élysée.

³⁵ Données OCDE, www.data.oecd.org/fr/oda/apd-nette.htm

³⁶ L'objectif de 0,7 % a été acté pour la première fois en 1970, par l'adoption de la « Stratégie internationale du développement pour la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement », (Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 2626 (XXV), 24 octobre 1970). Il a depuis été réaffirmé à plusieurs reprises par les communiqués et les déclarations des réunions internationales sur le financement du développement.

Cet objectif, s'il devait être effectivement atteint, affermirait la place de la France parmi les premiers bailleurs du continent africain et lui permettrait de se rapprocher de ses partenaires occidentaux comme l'Allemagne et la Grande Bretagne qui ont atteint 0,69 % de leur RNB en 2016, les États-Unis étant quant à eux à 0,19 %, mais restant le premier État bailleur en valeur absolue. Pour autant, quand bien même les montants de l'aide au développement seraient élevés, ceux-ci ne sont pas toujours accessibles ou adaptés aux entreprises qui souhaiteraient les utiliser comme instrument de financement.

Outre l'aide au développement, des instruments de soutien à l'export facilitent l'accès aux financements

La France dispose, en outre, de nombreux instruments de soutien public à l'export. Bpifrance et la Coface jusqu'à la fin de l'année 2016, proposent une gamme d'instruments allant de l'assurance prospection à l'assurance des investissements en passant par des assurances contre le risque de change et l'assurance-crédit-export. Ces dispositifs s'adressent aux grands groupes comme aux PME. Ils permettent de couvrir une partie des principaux risques liés au commerce et à l'investissement en Afrique. Bpifrance a également développé ses propres instruments de crédit-export, avec l'objectif de se positionner sur des tailles de marchés sur lesquels les banques commerciales ne sont aujourd'hui pas présentes.

La direction générale du Trésor dispose également de ses propres instruments. Ainsi, le Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) permet de financer des études de faisabilité ou des démonstrateurs de solutions vertes et innovantes à l'international pour des projets de développement. Il permet à des bureaux d'études français d'obtenir des références sur des marchés internationaux, avec l'objectif de moyen terme que les études débouchent sur des projets dont

la structuration favorisera les savoir-faire des entreprises françaises. Depuis 2000, 327 millions d'euros de dons ont soutenu 508 prestations de plus de 200 entreprises françaises dans 84 pays³⁷. Par ailleurs, les Prêts du Trésor constituent des instruments de prêt direct à des États étrangers en vue de la fourniture de biens ou services présentant une «part française» importante. Les projets financés peuvent aller de quelques millions d'euros à plusieurs dizaines de millions d'euros, à des taux concessionnels ou non.

L'AFD et Proparco ne peuvent être totalement séparés des instruments de soutien aux entreprises. En effet, sans préjudice de leur mission d'aide au développement et des règles afférentes (notamment en matière d'aide déliée et d'appel d'offres pour l'AFD), l'AFD et Proparco financent de nombreux projets impliquant des entreprises françaises.

b. La montée en puissance des financements privés

Une aide publique de plus en plus tournée vers le secteur privé

Le secteur privé est appelé à jouer un rôle croissant dans le développement de l'Afrique. Longtemps centrés sur le financement des États et des projets publics, les acteurs de l'aide publique au développement s'attachent désormais à renforcer leurs initiatives en faveur du secteur privé. Outre que celui-ci accuse un retard sur les États dans l'accès aux financements, il est aujourd'hui très faiblement endetté, à la différence des États, et offre à ce titre un dérivatif à des financements qui, en raison du risque de surendettement, peuvent être plus difficilement déployés vers la sphère publique.

³⁷ Source DG Trésor – Le savoir faire des entreprises françaises à l'international et l'aide projet <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/File/413938>

L'idée que l'aide au développement puisse bénéficier au secteur public comme au secteur privé n'est pas nouvelle. Des bailleurs tels que la BEI, l'AFD ou la KfW mettent depuis longtemps en œuvre des financements en faveur du secteur privé. En outre, le développement des partenariats public-privé a contribué à mettre en lumière les coopérations possibles avec le secteur privé et les bénéfices pour le développement.

Le développement accéléré des sources de financement privées

Aux bailleurs officiels, publics, de l'aide au développement s'ajoutent également des fonds privés en constante augmentation. L'action des organisations non gouvernementales de natures très diversifiées (associations politiques, religieuses, sociales) contribue à l'augmentation des flux d'aide au développement en Afrique. Des associations privées ont également investi le paysage de l'aide au développement, à l'instar de la Fondation Bill et Melinda Gates qui a ainsi octroyé 4,56 milliards de dollars d'aide directe au développement, dont plus de 2,43 milliards pour la santé³⁸, soit presque l'équivalent de ce que dépense tous les ans le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Les entreprises privées ont aussi investi le champ de l'aide, poursuivant soit des objectifs de marketing et de communication, soit de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Les groupes pharmaceutiques développent ainsi des programmes visant à améliorer l'accès aux médicaments en Afrique.

Le secteur privé, entreprises ou fonds d'investissement, a vocation à investir plus largement le paysage de l'aide au développement. Les financeurs privés contribuent à l'augmentation générale des volumes d'aide et permettent en même temps de cibler certains

³⁸ Rapport annuel 2016 de la Fondation Bill & Melinda Gates.

secteurs (comme la santé pour la fondation Gates), avec un effet de levier et un impact maximum, ce que les bailleurs publics peuvent difficilement faire compte-tenu de leur couverture sectorielle volontairement plus large. Pour autant, les pays bénéficiaires de l'aide au développement ont encore des efforts importants à fournir pour attirer les financeurs privés, notamment en matière de risque fiduciaire et de corruption. La création d'un environnement propice à l'aide au développement privée devrait être considérée avec une attention égale à celle accordée au développement du climat des affaires.

Enfin, on ne peut passer sous silence l'importance des « transferts d'argent des migrants et de la diaspora » (*remittances*). L'année dernière, ceux-ci ont été évalués à 35 milliards de dollars au bénéfice de l'Afrique subsaharienne³⁹. Même s'il s'agit souvent d'une aide à la consommation immédiate pour les populations (destinée à couvrir les dépenses d'alimentation, de santé, d'éducation, etc.), ces fonds peuvent également servir à la création de micro ou de petites entreprises.

Souvent qualifiée de « sixième région d'Afrique », la diaspora revêt une importance capitale pour le continent. A l'inverse d'autres diasporas, ce sont les flux financiers envoyés sur le continent et non l'influence sur les circuits politiques ou économiques nationaux qui font son poids. Depuis le sommet Afrique France organisé à Paris en 2013, il a été clairement rappelé que les pouvoirs publics devaient davantage s'appuyer sur la diaspora.

³⁹ World Bank Group, *Migration and remittances*, avril 2017.

Force est de constater qu'un frémissement a effectivement eu lieu. Les organisations françaises de la diaspora sont désormais plus visibles dans les réunions officielles, des accords sont signés en vue de créer des fonds d'investissement de la diaspora, etc. L'objectif est de rendre ces fonds plus productifs. Pour la seconde année consécutive, note la Banque mondiale, les fonds des migrants vers l'Afrique subsaharienne ont baissé (il s'agit d'un mouvement général mondial qui ne touche pas uniquement le continent africain). En 2016, les migrants ont envoyé 33 milliards de dollars en Afrique subsaharienne, soit un repli de plus de 6 % par rapport à l'année précédente. Cette manne devrait cependant repartir à la hausse en 2017, toujours selon les prévisions de la Banque mondiale, pour s'établir autour de 34 milliards de dollars⁴⁰.

Près de 80 % des transferts de fonds vers l'Afrique, tous pays confondus, concernent cinq pays : le Nigeria (avec 19 milliards de dollars), l'Égypte (16,6 milliards), le Maroc (sept milliards de dollars), l'Algérie et le Ghana (deux milliards de dollars chacun). Pour 19 pays, les envois de fonds sont essentiels car ils représentent 3 % ou plus de leur PIB. Pour six pays, les transferts contribuent pour plus de 10 % de leur PIB en 2016. C'est le cas du Liberia (31 %), de la Gambie (22 %), des Comores (20 %), du Lesotho (18 %) et du Sénégal (14 %).

Le Maghreb est la première région récipiendaire de ces fonds, suivi de l'Afrique de l'Ouest avec un peu plus de 26 milliards de dollars.

⁴⁰ Banque mondiale, *Les envois de fonds des migrants vers les pays en développement sont en recul pour la deuxième année consécutive*, 21 avril 2017.

Cette manne est donc essentielle à des millions de familles. Aujourd'hui, une partie de ces fonds pourrait également servir à l'investissement productif, compte tenu de la montée en puissance de la classe moyenne africaine.

C'est ce que s'efforcent de faire des associations en France. Cependant, pour peser dans le débat public, être considéré comme un levier d'influence dans les pays africains, il apparaît nécessaire que ces associations soient non seulement reconnues en France mais également dans les pays d'accueil. Pour cela, elles devront à la fois s'appuyer sur les différentes puissances publiques mais également sur le tissu privé avec qui elles sont en interaction. Inciter les PME africaines à peser dans le débat public est un moyen essentiel pour qu'elles soient entendues. En ce sens, la manne financière de la diaspora devrait être un levier d'influence.

Des associations comme celle du franco-camerounais Elie NKamgueu, le « Club Efficience », qui rassemble plusieurs centaines de membres en France et à travers l'Europe, commencent à émerger. Ce Club, résolument tourné vers l'économie, entend créer des ponts entre les diasporas africaines en France et le continent africain, à travers des investissements productifs. Les pouvoirs publics français doivent désormais s'ouvrir à d'autres associations en France pour refléter la diversité des diasporas. Pour être en phase avec les réalités de l'Afrique et appréhender le continent dans sa globalité, des contacts devraient notamment être établis entre les pouvoirs publics français et les représentants des diasporas anglophones à Londres ou lusophones à Lisbonne.

Le développement du *private equity*

Outil encore mal connu des porteurs de projet, notamment des États, le *private equity* se développe sur le continent.

En 2016, les fonds investis par les acteurs du capital investissement et du capital risque sur le continent africain ont atteint 12 milliards de dollars d'actifs selon l'Avca⁴¹. En dépit des quelques erreurs et débuts difficiles, l'expérience des gestionnaires de fonds d'investissement acquise sur le terrain semble avoir donné un certain élan au marché africain.

Les années de forte croissance et l'afro-optimisme du début des années 2000 ont attiré, par la suite, beaucoup d'investisseurs qui ont parfois surévalué les actifs et généré des pertes importantes. À cet égard, le continent a connu une forte hausse des prix des « cibles », de façon parfois déconnectée de la valeur intrinsèque et des perspectives de croissance des entreprises achetées. Dans le même temps, les montages financiers sont devenus plus sophistiqués et plus adaptés aux spécificités africaines. Afin de mieux prendre en compte le risque de change, les gestionnaires de fonds ont développé des structurations adaptées de leurs investissements : recours à des véhicules *offshore*, déboursement par étapes, endettement en monnaie locale.

De surcroît, les types d'opérations et les secteurs d'intervention se sont diversifiés. Les opérations « multi-pays », par construction moins exposées à la conjoncture d'un seul État, se sont développées. Elles représentent 36 % du total des transactions africaines entre 2011 et 2016, contre 9 % seulement entre 2007 et 2010. Des

⁴¹ <http://www.avca-africa.org/media/1745/2016-q4-cambridge-associates-africa-pe-vc-benchmark-for-avca-june-2017.pdf>

fonds spécialisés ont également vu le jour, notamment dans les secteurs des infrastructures, de l'agriculture, de la santé ou de l'énergie.

Cette tendance au développement du *private equity* n'est pas limitée aux fonds européens ou américains. Les investisseurs africains, qu'ils soient privés (Helios, ECP, AfricInvest, etc.) ou institutionnels, tels que les fonds souverains et fonds de pensions, investissent le marché *via* des opérations sans cesse plus complexes. Ainsi, la Caisse nationale de prévoyance sociale de la Côte d'Ivoire (CNPS) a récemment investi aux côtés de fonds d'investissement privés français pour prendre des participations dans des structures intervenants sur des projets d'intérêt nationaux.

2.2. Face à des insuffisances persistantes, il est nécessaire de repenser le fonctionnement de certains dispositifs

Malgré les évolutions positives décrites plus haut, des lacunes majeures persistent en matière de financement des acteurs (publics et privés) investis en Afrique. L'insuffisante adéquation entre l'offre et les besoins de financement, aggravée par un rapport déséquilibré au risque africain, l'étroitesse du spectre d'entreprises bénéficiant de fait des aides publiques, la tendance à sous-optimiser les dispositifs d'aide publique existants et, enfin, la faible structuration de l'assistance technique, symptomatique d'un service d'accompagnement lacunaire, figurent parmi les principaux défis auxquels il convient de remédier.

a. Un rapport déséquilibré au risque

Les aléas politiques, la corruption et l'instabilité juridique figurent parmi les principaux risques relevés et perçus par les entreprises françaises⁴². Si pour la plupart des pays africains ces risques sont avérés, la prime de risque que l'on fait payer aux entreprises – et que l'on fait donc payer indirectement au continent – apparaît beaucoup trop élevée. À ces risques s'ajoute le risque macroéconomique, d'autant plus élevé que les économies africaines, souvent peu diversifiées, font preuve d'une résilience limitée face aux chocs exogènes qui pourraient survenir. En particulier, les risques liés à l'instabilité monétaire – inflation, risque de change – sont notables dans certains pays dont la monnaie n'est pas intégrée à un système financier plus large comme le Franc CFA.

Toutefois, la rentabilité est à la hauteur du risque : élevée. La plupart des entreprises françaises, lorsqu'elles parviennent à s'implanter de façon durable sur le continent, s'accordent pour dire que leurs investissements en Afrique sont globalement rentables, confirmant l'idée d'un couple rendement / risque élevé. En outre, dans l'analyse du risque, l'Afrique a souvent pâti du miroir déformant des médias, davantage centrés sur les conflits et le mal développement que sur le dynamisme et les succès économiques de certains pays et entreprises.

Il n'en demeure pas moins que l'investissement reste faible en Afrique. Les banques multilatérales de développement soulignent régulièrement l'insuffisance des investissements, notamment dans les infrastructures, ainsi que la qualité relativement faible de ces

⁴² Selon l'« Observatoire du Développement International - Une Afrique, Des Afriques » BearingPoint, décembre 2015.

investissements (en termes d'exécution, de retombées économiques, de gestion et de « durabilité » dans le temps).

Une raison importante de ce déficit d'investissement est à mettre sur le compte du « coût de l'argent » qui constitue une barrière à l'entrée élevée. Trop peu disponibles en Afrique, les financements y sont, en outre, encore assez chers. À cet égard, dans la zone CFA, les entreprises empruntent en monnaie locale à des taux de 6 à 8 %. Dans des pays confrontés à des déséquilibres macroéconomiques importants, les taux débiteurs peuvent transitoirement dépasser 20 % (comme au Ghana ou au Nigeria).

À cela s'ajoute, de la part des prêteurs, des exigences élevées en matière de garanties. Les banques ne se contentent alors pas de garanties immatérielles, comme elles peuvent le faire pour d'autres marchés, mais demandent des dépôts qui peuvent parfois représenter jusqu'à 30 à 40 % du chiffre d'affaires. L'ampleur de ces garanties est un frein important pour des entreprises étrangères et locales, notamment les ETI, PME, PMI ou *startups* qui disposent de ressources de trésorerie moins importantes.

b. Mieux faire correspondre l'offre aux nouveaux besoins de financement

Orienter davantage les financements vers les nouveaux besoins, ceux des PME et *startups*

Les outils décrits plus haut représentent des sources de financement substantielles pour aborder les marchés africains. Ce sont aussi des démonstrateurs efficaces pour les PME françaises qui peuvent ainsi fournir des produits innovants au sein de projets de grande envergure.

Pour autant, la question de leur bonne adéquation aux besoins des entreprises doit être régulièrement réinterrogée. S'il est illusoire de vouloir disposer d'autant d'instruments qu'il existe de projets, il n'en demeure pas moins que ces instruments peuvent évoluer pour tenir compte des transformations du marché africain. Un effort d'adaptation est nécessaire. Ainsi, ces instruments apparaissent aujourd'hui essentiellement centrés sur les grands groupes et moins sur les PME. De même, ce sont pour la plupart des instruments de dette alors que la demande d'*equity* va croissant. À cet égard, l'accroissement de l'activité fonds propres de Proparco et la création du fonds d'investissement conjoint entre l'AFD et la Caisse des dépôts et consignations vont dans le bon sens.

Les financements apportés par l'aide publique au développement sont en croissance et désormais complétés par des financements privés qui ont également tendance à se développer. Dans certains pays, le problème n'est aujourd'hui plus la disponibilité des financements, mais l'insuffisance de projets finançables. L'enjeu dans les années à venir est moins l'augmentation du volume des financements – même si les besoins demeureront très importants et si le développement de l'Afrique appellera aussi à de nouvelles sources de financements – qu'un travail sur l'adéquation de l'offre de financements aux spécificités des projets africains.

Proposition n° 2

Orienter davantage l'Aide Publique au Développement française vers les *startups*, TPE, PME et ETI. Augmenter les montants dédiés au capital-risque et au capital amorçage, *via* Proparco et le nouveau fonds entre l'AFD et la Caisse des dépôts et consignations.

c. Rendre davantage lisibles, et donc accessibles, les dispositifs de financement à l'ensemble des entreprises françaises

Les modalités d'accès aux financements publics ne sont pas perçues comme suffisamment claires par les entreprises françaises, y compris les plus grandes. Conséquence : seule une infime minorité d'entre elles (souvent celles historiquement présentes en Afrique ou les grands groupes) en bénéficient réellement. Globalement, la diffusion même de l'information sur l'existence de ces financements est jugée insuffisante. La démultiplication des acteurs soutenant le développement international des entreprises françaises, malgré un effort de rationalisation engagé ces dernières années (avec notamment le transfert des garanties publiques de la Coface à Bpifrance) génère une impression de confusion. Elle renforce l'idée que l'accès à de tels financements exige un temps et un investissement que toutes les entreprises n'ont pas. Ce mécanisme de sélection adverse renforce, pour certains instruments, une logique de guichet : les entreprises habituées à solliciter des financements en font une utilisation d'autant plus régulière que peu de concurrents se présentent pour en partager l'enveloppe.

58

Des efforts manifestes ont été engagés par Bpifrance pour mieux communiquer, ainsi que par l'AFD, dont l'ADN l'éloignait par construction du monde de l'entreprise, pour mieux tenir compte de leurs besoins. Pour autant, l'impression générale qui se dégage reste celle d'un maquis dans lequel seuls les initiés se retrouvent, sans qu'une logique d'ensemble permette de déduire les attributions de tel ou tel instrument ou institution.

En effet, au-delà du cercle restreint d'entreprises rompues au dialogue avec les ministères et les établissements publics, nombre d'entre

elles peinent à faire la différence entre les rôles dévolus à Bpifrance, Business France, la direction générale du Trésor et ses services économiques, l'AFD ou Proparco. La grande majorité d'entre elles regrette que l'accès à l'information et aux outils soit si diversement réparti entre tous ces acteurs. La création d'un guichet unique, qui centraliserait les demandes et faciliterait les démarches, permettrait aux entreprises – notamment les plus petites – de ne traiter qu'avec une seule institution. Outre le gain de temps et d'argent qui en résulterait pour les entreprises, un tel mécanisme pourrait inciter de nouveaux acteurs à solliciter des financements publics, là où le manque de compréhension de cet écosystème les rebutait.

Les entreprises ont donc besoin de cohérence, de visibilité et d'outils adaptés à leurs besoins pour intervenir en Afrique. La France propose des instruments nombreux de soutien à l'export. L'architecture institutionnelle demeure toutefois complexe et gagnerait à être simplifiée à tout le moins en matière de « *front office* ».

Le guichet unique devrait regrouper des compétences aujourd'hui réparties entre plusieurs administrations. Il serait en mesure d'apporter un éclairage sur le risque pays, le type de financement le plus adapté et la structuration possible d'un financement, les financements étrangers également disponibles (bailleurs de fonds étrangers). Il accroîtrait les synergies entre les différentes entités chargées du soutien à l'export. Il devrait fonctionner à moyens constants et rester une structure souple.

Enfin, à terme, et au-delà des synergies développées grâce au guichet unique, il semble opportun de réfléchir à la mise en place d'une banque française de l'export. Les modèles développés à

l'étranger pourraient utilement inspirer la démarche. Celle-ci regrouperait l'ensemble des instruments ayant un objectif premier de soutien à l'export (l'AFD, qui poursuit un objectif différent, en resterait distincte). Elle bénéficierait ainsi des compétences développées dans l'ensemble des institutions existantes, tout en renforçant fortement la compétence bancaire de ses équipes. À cet égard, elle pourra également s'ouvrir à des profils issus du secteur privé. Au plan institutionnel, celle-ci pourrait faire l'objet de la création d'une nouvelle entité, ou bien s'appuyer sur Bpifrance – afin de limiter les coûts liés à la mise en place d'une nouvelle structure, de développer des synergies, et de créer un continuum entre le soutien public aux entreprises en France et à l'étranger.

Proposition n° 3

Créer un guichet unique d'accès aux différents outils de financement, d'assurance et d'aide technique à l'export, à destination des entreprises françaises.

Réfléchir à l'opportunité de concentrer davantage certains instruments, à terme, au sein d'une banque française de l'export.

d. Permettre aux entreprises de tirer au mieux parti des moyens de financement disponibles actuellement

Permettre au secteur privé de tirer le meilleur parti de l'aide au développement

Les financements mixtes ou entièrement dédiés au secteur privé restent faibles et sont en tout état de cause très nettement inférieurs aux financements accordés aux États. On l'a vu, un rééquilibrage est actuellement en cours. Les bailleurs de fonds ont en effet pris

conscience de l'intérêt de soutenir le secteur privé. Qu'il s'agisse de répondre aux enjeux du développement de l'économie formelle et de l'emploi des jeunes ou du surendettement des États.

Les bailleurs de fonds doivent aller plus loin pour adapter leurs instruments et leurs stratégies de financement afin de tenir davantage compte des besoins du secteur privé, de manière additionnelle aux financements déjà apportés par les banques et les fonds d'investissement. L'intervention d'un bailleur pour boucler le financement d'un projet privé peut être une condition de la faisabilité d'un projet : la présence d'un bailleur a généralement un effet catalyseur pour les financements privés. Les interventions minoritaires de la Société financière internationale (SFI, du groupe Banque mondiale) ou de Proparco permettent ainsi d'entraîner des partenaires privés dans leur sillage.

Certes, le soutien au secteur privé ne doit pas conduire à dévoyer l'action des bailleurs de fonds. Ceux-ci ne sont pas des investisseurs classiques. Ils sont intéressés par le rendement économique et social global de leur action et non par la rentabilité financière directe. Leurs interventions dans les secteurs de l'éducation ou de la santé sont ancrées dans les politiques publiques et ne peuvent que rarement impliquer des acteurs privés. Du reste, si les financements mis en œuvre dans ces secteurs n'ont pas de retombées immédiates pour les entreprises françaises, comme on peut l'entendre parfois, les effets indirects ne doivent pas être négligés. Les infrastructures nouvelles, le renforcement du capital humain par l'éducation, la formation et la santé, sont autant d'actifs financés par l'aide au développement et mis à disposition des entreprises locales et étrangères.

Aide liée ou déliée ?

L'idée que l'aide au développement puisse soutenir les entreprises françaises à l'international peut sembler oxymorique. La France, compte tenu de ses engagements dans le cadre du Comité d'aide au développement de l'OCDE, a en effet fait le choix de l'aide déliée, c'est-à-dire octroyée de manière inconditionnelle s'agissant de la nationalité des entreprises mandatées pour un projet. Cela se traduit par des procédures d'appels d'offres systématiques, il apparaît donc difficile de valoriser l'aide au développement au mieux des intérêts des entreprises françaises.

L'aide déliée présente d'évidentes vertus. Elle préserve d'un dévoiement de l'aide qui deviendrait davantage un outil de soutien des entreprises à l'étranger qu'une politique publique de solidarité. En mettant les entreprises étrangères en concurrence, elle assure que les pays bénéficiaires paieront le « juste prix », évitant la surfacturation ou des prestations de mauvaise qualité. De plus, elle apporte des garanties de transparence dans l'octroi des financements – les bailleurs jouant un rôle plus ou moins direct dans la passation des appels d'offres –, réduisant d'autant le risque fiduciaire, la corruption et les détournements de fonds.

Ainsi, selon l'OCDE, l'aide liée peut accroître les coûts d'un projet de l'ordre de 15 % à 30 %. La gestion de l'aide liée demande, en outre, une bureaucratie plus importante, aussi bien pour les pays donateurs que pour les pays bénéficiaires, ceci seulement pour vérifier l'origine des biens et services achetés par les bénéficiaires, dans un monde globalisé où cette notion est de plus en plus complexe à définir. *A contrario*, l'aide déliée évite ces coûts en donnant aux pays bénéficiaires la liberté d'utiliser les financements pour acquérir des biens et des services de tous les pays, sans contrôle excessif et en fluidifiant ainsi les échanges.

Intuitivement, on pourrait s'attendre à ce que les milieux économiques français remettent en cause l'aide déliée. En effet, ceux-ci pourraient s'émouvoir de perdre des appels d'offres financés par l'AFD contre des entreprises étrangères. Or, la majorité des entreprises françaises et leurs représentants institutionnels sont fortement attachés à l'aide déliée, dès lors qu'un ensemble assez large de pays respecte ce principe. Les volumes de financements dont bénéficient les entreprises françaises *via* les bailleurs multilatéraux – Banque mondiale, BEI, FED, Banque africaine de développement – ou bilatéraux dépassent en réalité ce qu'elles pourraient espérer d'un retour à l'aide liée et de l'exclusivité des financements français.

En dépit de cette position des milieux économiques français, la pression des opinions publiques ou des milieux politiques peut être forte pour exiger davantage de « retour France » de l'aide au développement. Les méthodes de pays émergents, qui ne font pas partie du Comité d'aide au développement et n'en respectent pas les règles, alimentent l'idée fausse que seule la France s'astreindrait à un comportement aussi vertueux quand ses concurrents agiraient avec davantage de pragmatisme.

Dans ce contexte, les agences nationales s'efforcent de tenir compte des pressions de l'opinion en adaptant leurs règles de fonctionnement de façon à ce que leurs financements soient de plus en plus « doublement bénéfiques » : pour l'État bénéficiaire et pour les entreprises de leur nationalité. Ces pratiques peuvent être encouragées dès lors qu'elles ne créent pas de comportements schizo-phrènes chez les acteurs du développement. De fait, il est possible d'accorder le meilleur service au meilleur prix à un pays pauvre tout en valorisant les intérêts économiques français. À cet égard, la France n'a pas à

rougir des infrastructures construites par ses entreprises en Afrique, généralement plus durables que celles de ses concurrents émergents.

Toutefois, ces solutions restent des expédients de court terme. À long terme, il ne fait aucun doute que chacun aurait à gagner à une convergence plus forte vers les standards de l'OCDE qu'à un repli vers des comportements non coopératifs. En cette matière, l'adhésion de la Chine aux règles de l'OCDE constituerait une avancée certaine vers un monde où les bailleurs de fonds luttent à armes égales dans le cadre d'un véritable *level playing field*. La France, amenée à jouer un rôle dans le projet chinois des Nouvelles routes de la soie, pourrait à cet égard entraîner ses alliés européens à exiger de la contrepartie chinoise un respect des normes et des standards OCDE y compris sur le continent africain.

Mieux exploiter certains financements en recourant à des stratégies innovantes ou en mobilisant les dispositifs d'assistance technique

Des stratégies existent pour tirer le meilleur parti de l'aide au développement sans en remettre en cause les principes. Cela suppose toutefois de bien connaître l'environnement institutionnel et les procédures de l'aide. Cela suppose également un préalable juridique valable d'État à État, qui instaure un caractère d'urgence à l'intervention.

À cet égard, des financements de l'ONU sont parfois octroyés sans passer par les procédures d'appel d'offres internationales, mais par l'intermédiaire d'opérateurs qui se portent garant du respect des procédures de déboursement sur leur territoire et de la qualité des biens et services fournis. Le recours à ces tiers permet à l'ONU d'agir avec une plus grande réactivité et au plus près du terrain. Expertise France, l'agence française de coopération technique internationale, joue ce rôle pour l'ONU en récupérant la gestion des financements

dédiés à la construction de la base humanitaire de Gao au Mali. Expertise France a pu ensuite contracter avec des entreprises françaises reconnues pour leur capacité à fournir les biens et services nécessaires, sans pour cela passer par des procédures d'appels d'offres internationales particulièrement longues et qui auraient mis en concurrence des entreprises du monde entier avec une garantie aléatoire sur le résultat pour le Mali.

De même, Expertise France intervient dans le cadre du « Projet d'appui de l'Union européenne à la force conjointe du G5 Sahel », financé par l'Union européenne. Ce projet consiste à mettre en œuvre un appui logistique au déploiement de cette force à travers la fourniture de biens, services et travaux. La Commission européenne s'est tournée vers Expertise France en raison de son expérience sur des projets similaires, de sa présence au Mali depuis 2014 et de sa contractualisation récente avec l'UE pour le projet PARSEC (« Programme d'appui au renforcement de la sécurité dans les régions de Mopti et de Gao et à la gestion des zones transfrontalières ») qui concerne également la zone sahélienne. Le projet fonctionnera selon la modalité d'un contrat-cadre à bons de commande, pour un montant total de 50 millions d'euros. Il constitue une opportunité pour des entreprises françaises qui chercheraient à se renforcer au Sahel ou à acquérir une première référence.

De tels montages, aujourd'hui majoritairement mis en place en matière humanitaire ou sécuritaire, pourraient être utilement élargis à d'autres secteurs.

Proposition n° 4

Utiliser les relais institutionnels français dans les organisations de développement pour aider les entreprises françaises à saisir les opportunités offertes par la mise en place d'instruments de financement du secteur privé par les bailleurs de fonds.

Utiliser plus efficacement le levier de l'expertise technique comme source d'information et d'influence pour mobiliser des financements.

e. Au-delà du financement, l'expertise technique et l'accompagnement des entreprises dans un environnement des affaires particulièrement adverse

Force est de constater que les instruments français en matière d'expertise technique présentent des insuffisances. Des efforts ont été produits en termes de visibilité et de rationalisation de l'expertise publique française avec la fusion en 2014 de six opérateurs publics au sein d'Expertise France⁴³. Le paysage français reste cependant fragmenté et plusieurs institutions importantes comme Civipol (sécurité intérieure), l'Adec (agriculture), la mission de coopération internationale (fiscalité) ou le GIP JCI (justice) continuent de fonctionner de manière autonome. Il en résulte une impression de dispersion qui en limite l'efficacité.

De plus, ces opérateurs ne jouent pas pleinement leur rôle « d'apporteurs » d'experts publics aux pays en développement, de valorisation de cette expertise à l'international et de facilitateur de

⁴³ Expertise France est issue de la fusion de six opérateurs publics : l'établissement public France expertise internationale (naguère GIP France coopération internationale), et les groupements d'intérêt économique GIP Esther, GIP Inter, GIP SPSI, ADECRI et Adetef.

l'effet de levier que celle-ci pourrait avoir pour l'économie française. En effet, face à la constante réduction de leurs subventions publiques, ces opérateurs se sont lancés depuis le début des années 2000 dans une course aux contrats internationaux sur appel d'offres, se mettant pour cela en concurrence directe avec des entreprises privées du monde entier, souvent bien plus aguerries en termes de capacité de *lobbying* et de démarchage commercial. Pour espérer remporter ces contrats, les opérateurs français sont contraints de recourir à des experts issus du secteur privé afin de palier l'attrition de ressources publiques disponibles et capables d'intervenir dans les pays en développement. Ces experts issus du secteur privé sont alors moins bien placés pour être des relais d'influence de la France et de ses entreprises. Plus globalement, il n'existe pas de politique de valorisation par l'administration des connaissances acquises par les experts techniques. Or, ceux-ci sont des sources précieuses d'information sur le contexte local, et peuvent à l'inverse contribuer à relayer les positions françaises dans leurs administrations d'accueil.

La coopération technique internationale n'est pas considérée par les administrations comme un instrument central de l'aide au développement et du soutien aux entreprises françaises à l'export. D'autres pays comme les États-Unis, le Canada et surtout l'Allemagne sont à ce titre bien plus efficaces, et bien mieux armés, en termes de moyens humains et financiers.

Aujourd'hui, la situation non stabilisée du modèle d'Expertise France contraint l'opérateur à rechercher des ressources et des mandats auprès de l'Union européenne ou d'autres institutions financières internationales afin d'atteindre son objectif de chiffre d'affaires. L'urgence de la recherche de financements fait toutefois courir le risque de perdre de vue l'intérêt de tel ou tel contrat pour la France,

en termes de potentialité de rayonnement diplomatique, de promotion de normes techniques et de projection d'un *soft power*, ou de retombées pour les entreprises françaises.

Il conviendrait de s'inspirer davantage de la politique d'expertise technique de nos voisins européens, et notamment Allemands, afin d'utiliser au mieux l'expertise technique comme instrument d'influence et de promotion des entreprises françaises.

Proposition n° 5

Renforcer notre système d'assistance technique par :

- la valorisation de l'assistance technique internationale auprès des administrations, pour faciliter la mise à disposition de ces compétences publiques volontaires à l'internationale, et notamment en Afrique ;
- l'accélération et la finalisation de la fusion des opérateurs publics en charge de la coopération technique internationale, pour améliorer leur capacité à mobiliser l'expertise publique française au seul service des intérêts des pays aidés et des entreprises françaises ;
- le recentrage des priorités d'Expertise France vers : (i) la gestion centralisée indirecte, pour le compte des grands bailleurs de fonds, de financements internationaux structurels permettant la contractualisation avec des entreprises privées françaises sur le terrain et (ii) la mobilisation d'expertise spécifiquement publique et de haut niveau pour ces activités d'assistance technique.

Au-delà des dispositifs de soutien public, le climat des affaires demeure un frein à la compétitivité de l'Afrique...

L'amélioration du climat des affaires est un enjeu majeur pour la compétitivité de l'Afrique et l'attractivité des investissements.

La lutte contre la corruption, le renforcement de la justice commerciale, l'amélioration de la transparence dans les affaires sont indispensables pour que les ambitions des entreprises sur le continent se traduisent par un engagement de long terme. L'instabilité fiscale mine la confiance des investisseurs ; les contrôles fiscaux, nombreux et répétés, créent une forte pression sur les entreprises, en particulier les plus petites (TPE, PME). Plutôt que de concentrer l'impôt sur les entreprises internationales – qui constituent souvent l'essentiel du secteur privé formel et de l'assiette fiscale – les États doivent s'attacher à développer la base fiscale *via* un élargissement du secteur formel. Face à cette tâche de longue haleine, que chacun reconnaît indispensable, la tentation de taxer épisodiquement des champions du pétrole ou des télécommunications est grande. Elle est toutefois préjudiciable à long terme pour le développement.

Les bailleurs de fonds, en promouvant des standards dans les procédures d'appel d'offres, ont un impact positif sur le climat des affaires et le degré de transparence. Ils ont toutefois aussi une responsabilité pour que leurs financements se libèrent d'une bureaucratie parfois excessive et de délais que ne peuvent se permettre des pays en développement, ce qui incite parfois ces derniers à se tourner vers des institutions ou des pays moins scrupuleux.

Les spécificités et l'instabilité des systèmes juridiques nationaux, que ce soit au niveau des marchés publics, mais aussi et surtout au niveau de la fiscalité, rendent l'exécution des contrats, même

financés par des bailleurs de fonds, particulièrement lourde. Les entreprises ont besoin de visibilité juridique et fiscale, encore plus dans un environnement où les risques monétaires, parfois sanitaires et sécuritaires, sont plus importants. Les risques juridiques devraient pourtant être ceux sur lesquels les États ont le plus d'emprise.

... D'où des besoins accrus en termes d'accompagnement pour les entreprises qui s'engagent en Afrique

Dans ce contexte, la France doit accompagner ses entreprises bien au-delà des seuls financements. La France a une longue tradition de soutien de ses grandes entreprises en Afrique. À cet égard, la diplomatie économique voulue par Laurent Fabius lorsqu'il était ministre des affaires étrangères n'avait rien d'une nouveauté. Ce concept aura à tout le moins permis de reconnaître plus explicitement la nécessité pour les diplomates de s'investir dans les questions économiques et commerciales. C'est une évolution bienvenue. En effet, il convient d'assumer pleinement le rôle que l'État joue dans les relations économiques entre l'Afrique et la France.

Lors de son discours d'ouverture de la conférence annuelle des Ambassadeurs le 29 août 2017, le président de la République, Emmanuel Macron, précisait : « *La France ne saurait être ce pays postcolonial hésitant entre un magistère politique affaibli et une repentance malsaine, les pays d'Afrique seront nos grands partenaires. Et nous devons continuer à apprendre d'eux, comme ils peuvent apprendre de nous.* » Il est temps en effet de regarder ce qu'est devenue l'Afrique d'aujourd'hui et de considérer les pays africains comme nos partenaires, politiques et économiques. C'est de cela dont l'Afrique a besoin : un comportement partenarial. Comme partenaire, la France doit s'attacher à protéger ses entreprises et à dire quand les choses ne vont pas.

À ce titre, les entreprises françaises regrettent que l'État communique plus facilement sur la signature de grands contrats que sur les réalisations concrètes qui en résultent et les potentielles difficultés qui surviennent. En effet, l'exécution de ces contrats est souvent un défi aussi important que leur obtention.

Or, l'État doit pouvoir rappeler à ses partenaires africains que le commerce est fondé sur des règles qui doivent être respectées. Certes, il n'existe pas un ambassadeur français en Afrique qui n'ait effectué une démarche auprès des autorités d'accueil pour évoquer un contentieux. Les principaux contentieux sont également souvent au menu des rencontres bilatérales. Pour autant, le portage politique des contentieux est parfois insuffisant, ou passe au second plan lorsque le contexte politique est supposé ne pas se prêter à leur évocation. Le soutien aux entreprises en difficulté doit être inconditionnel des affinités politiques et diplomatiques du moment, de même que la protection des ressortissants français ne se discute pas. Sans un soutien plus marqué, affirmé dans la communication, et une dénonciation plus systématique des États qui entretiennent depuis trop longtemps un climat des affaires dégradé, la confiance des entreprises françaises ne pourra jamais être totale. Sur le terrain, cela suppose de renforcer les services économiques, qui, dans de nombreux pays sont les parents pauvres des ambassades face à des services de coopération ou des consulats mieux lotis. Les ambassadeurs ne peuvent en effet se démultiplier pour assurer le suivi des contrats et le dialogue avec l'ensemble des entreprises françaises. Sans équipes en nombre suffisant pour la mettre en œuvre, la diplomatie économique risque de n'être qu'incantatoire.

2.3. Les *startups* : du fantasme à la réalité

a. *Startups* africaines : un changement de paradigme

Les *startups* africaines ont connu un développement sans précédent ces dernières années. Elles répondent à un besoin impérieux : apporter des solutions rapides, peu onéreuses et compréhensibles par le plus grand nombre. Il s'agit d'une des évolutions majeures observées sur le continent ces dix dernières années : l'appropriation, par les jeunes générations, des nouvelles technologies pour inventer des solutions africaines à des défis africains.

L'exemple de M-Pesa, système de paiement mobile développé au Kenya, est l'exemple emblématique du saut technologique observé sur le continent africain. Surnommé « *leapfrog* », littéralement « saut de grenouille », ce bond dû à l'utilisation ingénieuse des nouvelles technologies ne se fait plus désormais selon le schéma dit « classique », à savoir des pays du Nord vers ceux du Sud, mais au sein même de l'un des continents les plus innovants qui soit.

Aujourd'hui, 80 % des Kenyans utilisent ainsi leur mobile pour payer leurs factures. La classe moyenne africaine dispose désormais de moyens de paiement sûrs et accessibles et, selon la Banque mondiale, 67 % du volume des transactions financières au Kenya passent désormais par le mobile⁴⁴, ce qui en fait un instrument structurant de l'économie.

L'innovation technologique ne concerne pas uniquement les pays les plus riches d'Afrique comme le Kenya ou l'Afrique du Sud. Au-delà

⁴⁴ BRIAN MUTHIORA for the Bill & Melinda Gates Foundation, *Enabling Mobile Money Policies in Kenya Fostering a Digital Financial Revolution*, janvier 2015

du seul paiement par mobile, une grande majorité des pays d'Afrique, à plus ou moins grande échelle, sont concernés par cette mini révolution du digital.

b. La périlleuse question du passage à l'échelle

Reste désormais à déterminer si ces nouvelles initiatives sont en mesure de générer du développement à grande échelle. Derrière la vague d'enthousiasme que d'aucuns qualifieraient de béat, quelle part avérée pour le développement du continent ? Deux interrogations majeures se posent : le financement (le capital amorçage notamment) et la connexion avec les pouvoirs publics.

Le développement de l'e-santé en Afrique

L'e-santé, suscite de très grands espoirs en Afrique. De ce point de vue, seuls les pays qui ont adopté une vraie stratégie soutenue par les ministères impliqués ont rencontré le succès. C'est le cas du Rwanda qui a adopté dès 2008 un plan e-santé à l'échelle nationale. Résultat : des drones distribuent aujourd'hui, dans les régions très faiblement dotées en infrastructures, des poches de sang à une vingtaine de centres de santé. Une base a été inaugurée par le chef de l'État rwandais à 50 km de la capitale, Kigali. C'est une société américaine, Zipline, qui a remporté le marché. Une seconde base est prévue cette année pour couvrir l'ensemble du pays. Loin d'être anecdotique, l'exemple rwandais est le marqueur d'un changement profond en termes de priorités publiques.

Autre exemple : au Malawi, qui vit en ce moment une grave crise sanitaire et sociale, l'Unicef vient de lancer le « premier couloir

aérien » dédié au vol de drones. Un test grandeur nature qui permettra, entre autres, d'approvisionner les centres de santé inaccessibles par la route. Ce couloir aérien pourra à terme être utilisé par des entreprises privées pour livrer du courrier express, ou encore des pièces de rechange.

En Côte d'Ivoire, enfin, un ingénieur ivoirien a mis au point le carnet de vaccination électronique. Grâce à un accord avec le ministère de la Santé, l'application OPISMS a permis une couverture vaccinale qui approche les 100 %. Aujourd'hui près de 200 centres de santé dans le pays l'utilisent.

Selon le fonds d'investissement Partech Ventures⁴⁵, en 2016, 77 *startups* africaines auraient levé 366,8 millions de dollars auprès d'investisseurs, soit une progression nette de 33 % par rapport à 2015 (276 millions de dollars). Des chiffres qui ne prennent en compte que des levées de fonds supérieures à 200 000 dollars et inférieures à 100 millions de dollars. De plus, Partech considère comme africaine toute *startup* qui crée de la valeur sur le sol africain, même si son siège social se situe hors du continent.

Le Nigéria, qui absorbe à lui seul 30 % des investissements, fait aujourd'hui figure de *leader*, suivi de l'Afrique du Sud et du Kenya. Les *startups* de ces trois pays voient affluer à elles-seules près de 80 % des investissements. L'Afrique francophone, quant à elle, ne capte que 10 % de ces fonds.

⁴⁵ <https://www.linkedin.com/pulse/vc-funding-raised-african-tech-startups-totals-record-cyril-collon>

Aujourd'hui, les incubateurs se multiplient sur le continent africain, avec plus ou moins de succès. Abidjan n'a pas su s'imposer, alors même que de nombreux commentateurs avaient parié sur la capitale ivoirienne. Certaines entreprises du secteur des TIC envisagent d'ailleurs de quitter la capitale économique de la Côte d'Ivoire pour Dakar, plus aguerrie en matière de nouvelles technologies. Son incubateur, le « CTIC » (Croissance des technologies de l'information et de la communication), créé en 2011 est l'un des plus performants d'Afrique de l'Ouest. À Niamey, capitale du Niger, l'incubateur CIPMEN (Centre Incubateur des PME au Niger), malgré la relative faiblesse de ses moyens, propose des innovations majeures dans des domaines comme la télémédecine ou l'irrigation.

En Guinée, au Togo, au Kenya, en Afrique du Sud, partout des entrepreneurs inventent des solutions innovantes pour faire avancer leur continent. Si toutes ces entreprises ne sont pas appelées à devenir des « licornes », elles auront le mérite d'avoir révélé des talents.

C'est aussi, sans doute, pour éviter d'attendre des financements qui ne viendront pas que le milliardaire nigérian, 26^e fortune africaine selon le magazine Forbes, Tony Elumelu a créé une bourse pour financer 10 000 *startups* africaines sur dix ans. Sa fondation va y consacrer 100 millions de dollars. Une initiative de plus vers un financement « sud-sud ». Le succès viendra sans doute d'un savant mélange entre ce type de financement sud-sud et ceux, plus classiques, venus du « nord ». La concurrence se fera alors avec les GAFKA qui aujourd'hui s'intéressent de près au continent africain. En août 2016, Mark Zuckerberg effectuait son premier voyage au Nigéria et au Kenya.

Cet intérêt va-t-il dénaturer la créativité africaine pour en faire un instrument d'innovation au service de ces multinationales améri-

caines ? Il est encore trop tôt pour le dire. Ce qui est certain, c'est que l'Afrique a besoin de solutions innovantes et technologiques peu coûteuses. Et tant mieux si ces solutions sont ensuite exportables dans le monde entier.

CAPITAL HUMAIN : UN ATOUT MAJEUR À PÉRENNISER

Parmi les nombreux défis auxquels l'Afrique est confrontée, celui du capital humain est majeur. Avec plus de 300 millions de jeunes Africains sur le marché de l'emploi à horizon 2050, l'insertion et la valorisation de ces talents sont deux enjeux prioritaires. Les questions de formation, de transferts de connaissance et de compétences sont indissociables de celle du développement, et appellent des réponses concrètes et partagées. Le manque de formation, l'hétérogénéité des structures éducatives sur le continent, figurent parmi les principaux facteurs de blocage évoqués par les entrepreneurs, investisseurs, français comme africains, et les bailleurs de fonds.

Or, il n'y a pas de capital humain c'est-à-dire de capacité humaine à créer de la valeur et du développement, sans une population éduquée. L'éducation est le viatique pour le développement social et intellectuel du continent. C'est l'éducation qui permettra à l'Afrique de jouer à armes égales au sein d'une économie mondialisée.

3.1. L'éducation et la formation : un défi prioritaire

a. État des lieux

Dans son agenda 2063, approuvé lors du Sommet de l'Union Africaine en mai 2013, le continent africain s'est donné un objectif particulièrement ambitieux : un taux de scolarisation de 100 % dans l'enseignement secondaire et l'éducation de base d'ici 2023. Des objectifs

en phase avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, voire plus ambitieux en matière d'éducation.

Si l'objectif est clair, la marche n'en demeure pas moins élevée. Selon l'Unicef⁴⁶, en 2013, 34 millions d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire vivent en Afrique subsaharienne (sur 59 millions à travers le monde). Certes, ce chiffre est en diminution (moins 10 millions entre 2000 et 2013) mais il reste inquiétant au vu de l'arrivée de nouvelles générations sur le continent africain et des projections pour les années à venir.

Selon les démographes, la population africaine doublera d'ici 2050. Cette évolution s'explique en grande partie par les effets mécaniques de l'allongement de l'espérance de vie sur une population au taux de fécondité qui, même en baisse tendancielle, reste élevé. En effet, la fécondité en Afrique subsaharienne n'a cessé de diminuer depuis la fin des années 70, passant de 6,8 enfants par femme en 1975 à 4,9 en 2016⁴⁷. Une baisse que l'on retrouve également en Afrique francophone excepté certains pays comme le Niger qui détient toujours la palme mondiale du taux de fécondité (7,6 enfants par femme⁴⁸).

La pauvreté, bien qu'elle diminue globalement sur le continent africain, est un facteur aggravant : elle creuse les inégalités en matière d'éducation y compris entre les filles et les garçons. Des inégalités qui se répercutent bien plus tard lorsque les jeunes entrent sur le marché du travail. En Afrique sub-saharienne, 60 % des jeunes de 20 à 24

⁴⁶ Unicef, *La situation des enfants dans le monde 2016, l'égalité des chances pour chaque enfant*, juin 2016.

⁴⁷ Banque mondiale, Division des Nations Unies pour la population, www.donnees.banquemondiale.org

⁴⁸ *Ibid.*

ans appartenant aux catégories les plus pauvres de la population ont été scolarisés moins de quatre années.

De plus, terminer sa scolarité n'est pas en soi un gage de réussite. Sur le continent africain, les compétences de base ne sont pas acquises par nombres d'enfants, y compris scolarisés. Le nombre d'enfants par classe (70 enfants par classe en moyenne, dans des conditions d'apprentissage souvent ineptes) en est l'une des causes principales. Au Niger par exemple, un étude rendue publique en août 2017 par le ministère de l'Éducation – contestée par les syndicats – montre que 43 % des enseignants testés (plus de 18 000 personnes sur les 80 000 enseignants que compte le pays, dont 60 000 sont des contractuels) ne maîtrisent pas les fondamentaux pour exercer leurs professions (ils ont obtenu une note allant de 5 à 10 sur 20). Pire, 19 % d'entre eux ont obtenu une note inférieure à 5⁴⁹.

Des handicaps, on le verra plus loin, qui ont des conséquences tout au long de la vie. Ils se répercutent ensuite sur le marché du travail où le manque de qualifications des cadres intermédiaires et techniques est criant. L'ensemble des entreprises interrogées dans notre panel a mis en exergue les difficultés de recrutement de cette catégorie de personnel en Afrique et la pénurie de niveaux bac -2 / bac +3.

Cependant, des progrès considérables ont été réalisés notamment grâce à l'enrichissement d'une partie des Africains qui forment aujourd'hui une classe moyenne. Une éducation de qualité étant corrélée avec le niveau de richesse de la population, l'émergence d'une classe moyenne sur le continent africain s'est accompagnée d'une hausse du niveau d'éducation pour une frange de la population.

⁴⁹ « Les très mauvais résultats des enseignants contractuels au Niger », *RFI*, 13 août 2017.

Pour autant, l'accès à l'éducation, l'alphabétisation, de tous, femmes et hommes, reste l'un des défis majeurs de l'Afrique d'aujourd'hui. Le niveau d'éducation des femmes reste particulièrement faible : taux d'alphabétisation de 70 % pour les hommes et de 50 % pour les femmes : les filles sont davantage touchées par la déscolarisation.

Ainsi, même si les effectifs scolarisables en Afrique croissent de façon continue, les infrastructures, le nombre d'enseignants et leur formation ne suivent pas. L'accès à des matériels éducatifs de qualité, tant au niveau des enseignants que des élèves est limité.

Les conditions de scolarisation sont extrêmement précaires et c'est l'éducation primaire (et primordiale) qui est la plus touchée. De manière totalement corollaire, le niveau d'enseignement secondaire est extrêmement faible. En Afrique subsaharienne, moins de 30 % des élèves d'une classe d'âge terminent le premier cycle du secondaire, et moins de 15 % atteignent la fin du second cycle. En conséquence, les étudiants africains sont sous-représentés dans les meilleures universités internationales.

S'il ne faut en aucun cas négliger les efforts de nombreux pays africains pour développer le système éducatif et augmenter les moyens, la course pour rejoindre le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés ralentit assurément la mise en place d'un cercle vertueux. Ainsi, l'indicateur de « *l'espérance de vie scolaire* »⁵⁰ des jeunes aujourd'hui a été estimée à 10,3 ans en moyenne pour les hommes et à 9,2 ans pour les femmes. Mais, à nouveau, les progrès sont estimés moindres dans les pays où la pression des effectifs sur les systèmes scolaires restera forte du fait d'une fécondité initiale plus élevée. Dans les pays

⁵⁰ *World Economic Forum, Global competitiveness index*, corrélation entre le nombre moyen d'années de scolarité escompté et le nombre moyen d'enfant par femme.

émergents, « *l'espérance de vie scolaire* » devrait aussi continuer à progresser et elle pourrait s'établir à 13 ans pour les hommes et pour les femmes⁵¹.

M-education & TIC pour l'enseignement

Les conclusions d'une étude pilotée par l'Agence française de développement⁵², l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), Orange et l'Unesco sur le M-Education (accès à l'éducation *via* un mobile) indiquent que ce dernier constitue le principal levier de la dynamique des TIC pour mettre à disposition des contenus éducatifs⁵³.

La faible quantité et qualité des réseaux filaires en Afrique a poussé les opérateurs à investir massivement dans les réseaux mobiles en mettant en place des tarifs adaptés aux usages locaux. Aujourd'hui le mobile a totalement remplacé le téléphone fixe. Le taux de pénétration mesuré en carte SIM par personne est de 71 % en Afrique sub-saharienne (115 % pour l'Afrique du nord). En Afrique le *smartphone*, qui allie couverture et prix (comparativement à des ordinateurs qui restent bien souvent inaccessibles et non connectés), est devenu le principal moyen d'accès à internet d'une jeunesse hyper-connectée.

⁵¹ Jean-Pierre Guengant, « Il ne suffit pas à l'Afrique d'être jeune, elle doit investir dans l'éducation ! », *Le Monde*, 19 juin 2017.

⁵² Rohen d'Aiglepierre (AFD), Amélie Aubert (AFD) et Pierre-Jean Loiret (Agence universitaire de la Francophonie), « Le numérique peut-il réinventer l'éducation de base en Afrique ? », *Le Monde*, 01 juin 2017.

⁵³ Sophie Lubrano, « La naissance d'un écosystème numérique en Afrique et au Moyen-Orient », *Digiworld, DigiWorld Yearbook Afrique & Moyen-Orient*, juin 2017.

Si en 2013 l'ordinateur avec (83 %) devançait encore le téléphone mobile (71 %) comme vecteur d'accès au *e-learning*, nul doute aujourd'hui que le « Mobile Education » est le vecteur qui permettra aux TIC de transformer en profondeur l'accès à la diffusion de contenus. Le M-Education ouvre de fait l'accès à des ressources pédagogiques à bas prix, offre une plus-value par rapport à l'enseignement traditionnel et une solution complémentaire à la formation des maîtres. Sans se substituer à un enseignement présentiel qui reste indispensable, il contribue à modifier les règles de l'accès au savoir et aux compétences, en particulier pour pallier le manque d'enseignants.

Pour autant, pour que ces formations soient efficaces, il faut que leur contenu soit de qualité, adapté au support et au mode de transmission de l'information, au-delà d'une simple numérisation de contenus. Les contenus doivent être adaptés au public visé (enseignants, formateurs etc.) et à l'environnement. Poursuivant cette dynamique, le Medef s'est attelé, avec l'UIMM⁵⁴, Bpifrance, la Caisse des dépôts et consignations et l'assureur AG2R à développer des MOOC et des formations de formateurs labellisés avec les États francophones d'Afrique.

⁵⁴ Union des industries et des métiers de la métallurgie, l'UIMM dispose d'un budget de 23 millions d'euros pour la formation et est appelée à jouer un rôle important en Afrique.

b. De l'importance des partenariats locaux

Continuer à entretenir les ponts entre les systèmes éducatifs sur le continent et en France

Les liens entre la France et l'Afrique francophone en matière d'éducation sont nombreux et profonds. On observe cependant une perte récente d'influence, au profit notamment des pays anglo-saxons, dont le système est de plus en plus plébiscité par les étudiants africains.

Le réseau d'écoles françaises en Afrique est très développé : 163 écoles françaises homologuées recensées par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. La France reste, en outre, l'un des premiers pays d'accueil au monde d'étudiants africains avec 126 968 étudiants accueillis en 2015⁵⁵. Parmi les dix premiers pays d'origine des étudiants étrangers en France en 2015, cinq sont des pays africains, dont trois au Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie, Sénégal, Cameroun) et 42,5 % des étudiants étrangers en France viennent du continent africain. En matière de formation initiale et d'éducation, il faut donc capitaliser sur le réseau d'éducation francophone, notamment dans le secondaire, *via* le réseau des lycées français.

La France doit en effet utilement continuer à jouer un rôle en matière de développement du système éducatif africain en agissant tant sur le continent africain qu'en France. Aujourd'hui, de plus en plus d'étudiants africains se tournent vers les établissements anglo-saxons. Les lourdeurs administratives dans l'obtention des visas étudiants notamment sont en cause. Il paraît ainsi opportun de faciliter l'obtention de visas pour les étudiants africains, afin d'endiguer une déperdition trop forte au bénéfice des pays anglo-saxons.

⁵⁵ Campus France, *chiffres clés 2015*, 2016.

Il s'agit là d'une conséquence de la réforme établie par le gouvernement Jospin⁵⁶, par laquelle la France a cessé d'octroyer des visas sélectifs mais a choisi de fixer un nombre global de visas. En conséquence, les « élites » sont parties à Londres, aux États-Unis ou au Canada. Comme le résumait l'une des personnalités auditionnées dans le cadre de notre travail, « *il y aura peut-être demain l'INSEAD africain mais pour l'instant les conditions ne sont pas réunies pour ce faire. D'ailleurs, on fait l'essentiel de nos séminaires en dehors de France à cause des visas !* ».

Créer des passerelles entre les entreprises qui investissent en Afrique et le système éducatif

Les entreprises implantées en Afrique déplorent, pour la grande majorité d'entre elles, le manque de *middle management*. La pénurie de formation se situe donc entre les niveaux bac -2 et bac +3.

Il est ainsi essentiel de promouvoir la formation en Afrique à ces niveaux, à travers des partenariats, y compris en formation professionnelle, pour renforcer les savoir-faire dans les filières techniques. Ces partenariats devront associer les entreprises, acteurs indispensables pour l'efficacité des programmes mis en place. Aujourd'hui, les entreprises voient le Maroc comme un *hub* pour l'Afrique, y compris en matière d'enseignement. Mais d'autres pays se démarquent également, sans que les acteurs français s'y intéressent suffisamment. Le Sénégal par exemple est une plateforme intellectuelle pour l'Afrique de l'Ouest. La Côte d'Ivoire est plus orientée *business*. Le Nigéria possède de très bonnes écoles comme la *Lagos Business School*. Le Ghana, également, compte trois écoles d'excellence. Le Kenya et

⁵⁶ Loi du 11 mai 1998, relative à l'entrée et au séjour des étrangers et au droit d'asile, dite loi RESEDA.

l'Afrique du Sud sont aussi des *hub*. L'Afrique Centrale est très pauvre en écoles de bon niveau, à l'exception du Cameroun.

Dans des domaines plus spécialisés, la mise en place d'incubateurs au sein des écoles, financés par les entreprises européennes investissant en Afrique, pourrait également contribuer à cet objectif de formation du *middle management* africain.

Opérer un changement d'échelle

Aujourd'hui, les initiatives sont nombreuses mais ponctuelles, disséminées et peinent à atteindre une taille critique. Souvent cantonnées aux grandes écoles, elles ne concernent qu'un nombre trop réduit d'étudiants. Elles ne répondent donc pas à l'un des enjeux principaux en Afrique : celui de la massification des effectifs.

L'exemple de HEC en Afrique

Deux types de formation à destination des cadres africains sont proposés par HEC : les formations diplômantes, délivrées sur le campus de Jouy-en-Josas, et les formations « certifiantes », délivrées en Afrique. Les formations certifiantes s'adressent à deux types de population : les entreprises et l'administration.

Pour la formation des cadres et dirigeants d'entreprises en zone francophone, HEC s'appuie sur les CPCCAF, chambres de commerce francophones en Afrique. L'école propose des formations au *management* (stratégie *leadership*, finances, gestion) mais également en ressources humaines (une fonction tout juste naissante dans certains pays de la zone). Les formations s'effectuent en *intra* ou en inter-entreprises. Si, à ce jour, les formateurs sont

majoritairement envoyés de France sur place, la volonté de l'école est que 15 à 20 % des formateurs soient locaux à horizon 2020.

Pour la formation des administrations, un programme « Agora » (Accompagnement Gouvernemental des Réformes en Afrique) a été mis en place. Il doit permettre la professionnalisation des administrations africaines afin d'en faire de véritables acteurs du développement. Quatre pays bénéficient aujourd'hui de ce programme : la Côte d'Ivoire, le Togo, le Congo-Brazzaville et le Gabon.

À l'image des formations proposées par HEC, les initiatives sont essentiellement le fait de grandes écoles de commerce et ne s'inscrivent pas dans une politique globale, pilotée à l'échelle nationale. Si les formations managériales se développent, d'autres secteurs peinent à se déployer. C'est le cas des formations scientifiques : l'Afrique manque, par exemple, cruellement d'ingénieurs.

Il s'agit donc à la fois d'« industrialiser » les initiatives déjà en place tout en déployant de nouvelles formations dans des secteurs aujourd'hui insuffisamment développés, quoique primordiaux pour l'économie du continent. Il semble ainsi opportun de réfléchir à la mise en place de partenariats public-privé (PPP) dans l'éducation, intégrant les entreprises investissant en Afrique, les écoles et universités, étrangères et africaines, et les pouvoirs publics africains. En amont, le dialogue public – privé et le développement conjoint des deux sphères sont donc le préalable au lancement de ces PPP. L'État doit en effet être porteur d'une vision de ce qu'il souhaite pour l'éducation, sans pour autant laisser les « clés » de ce secteur aux mains du privé. L'intervention du privé dans l'éducation signant de

fait l'échec du système public éducatif et d'enseignement de nombreux pays africains.

Ces initiatives ne pourront, en outre, être porteuses de développement si elles ne sont pas accompagnées d'une montée en compétence des administrations et des agents publics. L'exemple d'HEC illustre bien cette nécessaire complémentarité. Le secteur privé ne pourra correctement se développer sans l'émergence simultanée d'un secteur public fort.

Proposition n° 6

Favoriser la création de Partenariats publics-privés dans l'éducation, intégrant les entreprises investissant en Afrique, les écoles et universités, étrangères et africaines, et les pouvoirs publics africains.

Axer ces PPP sur des compétences à la fois plus techniques et peu développées sur le continent (mathématiques, ingénieurs...) ; les orienter vers le niveau bac - 2 / bac + 3, par le développement de BTS notamment.

Cette diversification et cette massification de l'offre doivent permettre de répondre à l'enjeu déterminant de la formation du *middle management*, des techniciens, de l'innovation et de la Recherche & Développement en Afrique.

Ainsi, la mise en place de PPP dans le domaine de l'éducation pourrait fonctionner selon le schéma suivant : de grandes universités et écoles françaises s'implanteraient en Afrique (après étude des besoins auprès des États et des entreprises investissant localement), en échange de paiement sur une durée longue, permettant de financer tant le bâti

que les formateurs. Ce paiement sous forme de redevance serait financé à la fois par les États africains d'implantation, les entreprises étrangères investissant localement et les écoles elles-mêmes.

On peut en outre imaginer, sur le modèle de la fonction publique, la mise en place d'un *retainer* permettant à la fois la gratuité des formations et la priorité à l'embauche des étudiants pour les entreprises finançant le PPP.

3.2. Deux milliards de talents

La jeunesse constitue l'un des moteurs les plus puissants du continent africain. Aujourd'hui, les deux tiers de la population sont âgés de moins de 25 ans. Si l'on se réfère aux projections des Nations Unies⁵⁷, un jeune de 15 à 29 ans sur trois vivra en Afrique en 2050, c'est-à-dire demain. De jeunes actifs feront donc leur entrée sur le marché du travail, africain et mondial, dans les années qui viennent.

En Afrique, on compte en effet plus de 200 millions de jeunes âgés de 15 à 24 ans. 12 millions entrent chaque année sur le marché du travail. En 2050, ils seront 50 millions. Ce n'est donc pas la rareté qui pose problème mais la capacité à former et à orienter vers l'emploi ces millions de jeunes. Il existe en effet un déficit indéniable de formation professionnelle et technique après le baccalauréat, notamment dans le secteur industriel (maintenance des équipements, par exemple). Les métiers techniques, les métiers scientifiques manquent encore cruellement. La voie de l'apprentissage est encore balbutiante.

⁵⁷ ONU, Rapport sur les Perspectives de la population mondiale, révision 2017, juin 2017.

a. Caractéristiques des politiques RH françaises en Afrique

Les entreprises françaises implantées en Afrique ont pris la mesure de ce défi. La plupart des grands groupes français recrutent ainsi des cadres africains, souvent de haut niveau, dans leurs organisations. Sur les 60 000 collaborateurs d'entreprises françaises travaillant sur le continent, la grande majorité sont des Africains. Cependant, comme indiqué plus haut, si le recrutement du « top *management* » est aisé, les niveaux intermédiaires et techniques font encore trop souvent défaut.

Face à la pénurie, ou plutôt l'inadéquation, entre les jeunes formés et les demandes des entreprises, celles-ci ont mis en place différentes stratégies. Elles ne remplacent cependant pas de vraies formations pérennes et qualifiantes :

1. Recruter des cadres africains externes à l'entreprise, y compris en dehors d'Afrique (les fameux « *repats* » ou « *retournees* »). S'ils sont jeunes, ceux-ci feront un parcours classique au sein de l'entreprise, en suivant des séminaires de formation, s'appropriant ainsi les codes et la culture d'entreprise. Objectif : faire « grandir » les équipes pour former les futurs dirigeants des filiales, et par là diminuer le nombre d'expatriés dont le coût élevé a fini par être un non-sens économique. Toutes les entreprises françaises n'ont pas encore franchi le cap de nommer un Africain à la tête de leurs filiales mais le chemin semble pris.
2. Identifier, au sein des organisations, les talents qu'il s'agit de faire « monter » en puissance. Des séminaires dédiés ont été créés par les directions des ressources humaines.

3. L'expatriation interafricaine permet, quant à elle, d'offrir des perspectives de carrière à l'échelle du continent ou d'une région en Afrique, premier pas vers l'internationalisation des carrières, qui reste toutefois à concrétiser. Aujourd'hui, les plafonds de verre existent encore entre les « expatriés » africains et les autres qui se voient d'emblée offrir une carrière internationale (en Asie ou en Amérique Latine par exemple).
4. Créer des centres de formation dédiés aux métiers techniques de l'entreprise. C'est le cas des métiers de l'hôtellerie, du transport ou de logistique, de l'agro-industrie, etc. Des tentatives existent pour mutualiser par filière ces centres de formation. Les entreprises françaises, à ce stade, ont beaucoup de mal à jouer collectif.

Afin de donner un signal fort aux collaborateurs africains et leur permettre d'entrevoir une réelle perspective de carrière en son sein – gage de fidélisation pour le collaborateur – l'entreprise française devra s'attacher à promouvoir les talents africains en Afrique mais aussi en France, quel que soit le niveau hiérarchique. De plus, les Africains devraient être en mesure de siéger dans toutes les instances dirigeantes de l'entreprise, des comités de direction aux comités exécutifs et conseils d'administration au siège, au-delà des effets d'affichage et de quotas.

Proposition n° 7

Faciliter la délivrance de visas économiques et de visas étudiants afin de multiplier les opportunités pour les Africains en France. L'ensemble des démarches administratives nécessaires au recrutement de salariés africains doit procéder de cette même logique de simplification.

À ce jour, seuls deux pays d'Afrique échappent au visa : l'île Maurice et les Seychelles. Tous les autres sont soumis au visa Schengen (moins de 90 jours) ou au visa longue durée. Le visa économique, quant à lui, n'existe pas.

b. Le recrutement et la fidélisation des forces vives africaines

Si les entreprises françaises éprouvent des difficultés à recruter des cadres intermédiaires, elles éprouvent également toutes les peines du monde à les fidéliser. La rareté se paie et certains secteurs – le pétrole ou les mines – offrent des salaires très concurrentiels, qui pénalisent d'autres secteurs d'activités.

Si les politiques salariales évoluent dans un sens positif depuis quelques années, de nombreux efforts restent à faire. Nombreuses sont les entreprises proposant des salaires équivalents aux standards européens. Ce qui peut, dans certains cas, créer des distorsions salariales dans les pays de retour.

La politique salariale n'est pas le seul levier pour fidéliser les talents. Les parcours de carrière et de mobilité sont également mis en avant. La sincérité avec laquelle ils sont déployés est essentielle pour intégrer avec justesse les collaborateurs africains.

La réputation de l'entreprise est également un gage de succès mais peut être un véritable frein au recrutement. Il ne faut pas sous-estimer les réseaux traditionnels et familiaux qui, bien souvent, influencent le jeune talent dans son choix de rejoindre une entreprise. Une image qui là aussi se bâtit non sur des promesses mais sur des réalités que chacun peut vérifier sur le terrain. L'engagement au plus près des

sociétés africaines est indispensable à travers les normes de développement durable. C'est sans doute ce qui fait encore la différence avec les entreprises des pays émergents et notamment chinoises. Il est encore très rare de voir un Africain diriger des collaborateurs chinois. Par conséquent, la considération et la confiance sont, là aussi, des gages de succès.

La mobilité géographique mais aussi hiérarchique constitue également l'arsenal de fidélisation des collaborateurs africains. Les entreprises françaises sont encore peu nombreuses à proposer un vrai parcours de mobilité à l'échelle de l'implantation mondiale du groupe. Lorsque ce pas sera franchi, l'entreprise aura prouvé qu'elle ne fait pas de différence, à compétence égale, entre tous ses collaborateurs.

QUELLE VISION PROSPECTIVE POUR L'AFRIQUE DANS LE MONDE DE DEMAIN ?

4.1. Le CFA et son avenir

a. Qu'est-ce que le Franc CFA ?

La Zone franc désigne l'ensemble des pays ayant le Franc CFA comme monnaie. Il existe plus précisément trois espaces monétaires distincts : l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), constituée de huit pays⁵⁸, la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), constituée de six pays⁵⁹, et l'Union des Comores, composée de la seule République des Comores. Chacune de ces zones monétaires est liée à la France par un accord de coopération monétaire. Ce sont ainsi trois monnaies différentes qui coexistent : le Franc CFA de l'UEMOA (XOF), le Franc CFA de la CEMAC (XAF) et le Franc comorien (KMF).

Si leurs contours ont quelque peu évolué dans le temps, notamment au-delà du seul espace francophone (des pays ont rejoint la Zone franc, comme la Guinée-Bissau en 1994, tandis que d'autres l'ont quittée, comme Madagascar ou le Mali, avant de la réintégrer pour ce dernier), ces unions monétaires n'en demeurent pas moins les héritières de l'espace monétaire commun mis en place du temps de la colonisation française. La monnaie a été adaptée par la suite dans

⁵⁸ Sur ces huit pays, sept sont francophones : le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Bénin ; un est lusophone, la Guinée-Bissau.

⁵⁹ Sur ces six pays, cinq sont francophones : le Gabon, le Congo, le Cameroun (également anglophone), la Centrafrique et le Tchad ; un est hispanophone, la Guinée équatoriale.

le cadre des indépendances, puis des réformes successives ayant eu lieu en matière de gouvernance de la Zone franc⁶⁰.

Quatre grands principes encadrent le fonctionnement de la Zone franc :

- Libre convertibilité entre le Franc CFA et l'euro (anciennement le Franc français) : cette convertibilité est illimitée ; aussi, en cas d'épuisement des réserves de change dans la Zone franc, les pays disposent d'un découvert autorisé illimité sur leur compte en Euros auprès du Trésor français (autrement dit, l'État français, c'est-à-dire le contribuable, serait tenu de prêter à ces pays la quantité d'Euros qu'ils demandent, sans limite de montant) ;
- Libre transférabilité des avoirs au sein de la Zone franc ;
- Fixité de la parité entre le Franc CFA et l'Euro : cette parité est fixée par un accord intergouvernemental entre les pays de chacune des unions et reste ensuite fixe en l'absence de modification de l'accord intergouvernemental (aujourd'hui cette parité est de 1 euro = 6,55957 FCFA). Il convient de noter que le fait que la parité entre les monnaies de l'UEMOA et de la CEMAC soit la même est contingent : en pratique, deux accords intergouvernementaux différents (un pour chaque zone) déterminent cette parité. De fait, elle est différente pour le Franc comorien ;
- Centralisation des réserves de change : les réserves de change de chaque État sont centralisées auprès de banques centrales régionales⁶¹ avant d'être centralisées une seconde fois, pour la moitié d'entre elles⁶², auprès du Trésor français.

⁶⁰ À cet égard, les accords de 1973 (pour l'UEMOA) et de 1972 (pour la CEMAC) apparaissent comme les plus importants, avec la mise en place des unions économiques, en complément des unions monétaires, dans les années 1990.

⁶¹ La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC).

⁶² La quotité de centralisation auprès du Trésor français, aujourd'hui de 50 %, a connu une diminution régulière dans le temps (elle s'établissait initialement à 100 %).

Ces principes fixent l'équilibre de la Zone franc : la France contribue à la stabilité macroéconomique en général et à celle de la monnaie africaine en particulier, *via* la garantie de convertibilité illimitée et, en retour, participe à la gouvernance de la Zone franc, *via* le contenu des accords, les organes de gouvernance des banques centrales (où siègent des représentants de l'État, de manière minoritaire) ou le système de centralisation partielle des réserves de change.

Afin d'animer cette espace de coopération, et sur le modèle mis en œuvre pour les pays du Commonwealth, des réunions des ministres des finances de la Zone franc (RMZF) ont été organisées à partir des années 1970. Tenues deux fois par an, ces réunions visent à discuter de la politique de coopération monétaire et, plus largement, de l'ensemble des sujets d'intérêt commun à la France et aux pays africains de la Zone franc. Ces dernières années, une attention importante a été accordée à l'agenda de l'intégration régionale.

La dynamique à l'œuvre depuis les indépendances est celle d'une autonomisation croissante des banques centrales africaines de la Zone franc. La place de la France dans les organes de gouvernance (conseils d'administration, comités d'audit, comités de politique monétaire) a été progressivement réduite, jusqu'à être minoritaire aujourd'hui. De même, la quotité de centralisation des réserves de change auprès du Trésor français a été abaissée à plusieurs reprises. La parité, quant à elle, n'a pas été modifiée depuis la dévaluation de 1994 (le Franc CFA passant alors de 0,02 à 0,01 Franc).

b. Le Franc CFA est l'objet de débats nourris, avec des ressorts tant économiques que politiques

Le Franc CFA est accusé de reproduire l'asymétrie des relations coloniales, pour le bénéfice principal de la France et au détriment du développement des pays africains. Dans ce contexte, le débat économique quant aux avantages et inconvénients présentés par le modèle original de la Zone franc demeure souvent prisonnier de considérations idéologiques sur la place supposée trop ou pas assez importante de la France dans la gouvernance des États africains.

Le Fonds monétaire international (FMI), dont le tropisme libéral pourrait *a priori* difficilement s'accommoder de la rigidité de la Zone franc (par rapport à un régime de change flottant, par exemple), se garde bien de conclure à l'existence d'un régime de change plus performant qu'un autre et à l'inefficacité économique de la Zone franc.

Dans l'ensemble et au rang des avantages, l'ancrage à l'Euro et la garantie de la France sont analysés comme des facteurs de stabilité, en particulier pour contenir l'inflation, ce qui contribuerait à la résilience des économies de la Zone franc face à un choc exogène. À l'inverse, le Franc CFA évoluant avec l'Euro, ses fluctuations reflètent moins l'évolution de la compétitivité des pays africains que celle de la Zone euro. Aussi, un Euro trop fort peut-il pénaliser les exportations des pays africains qui pourraient à l'inverse avoir besoin d'une monnaie plus faible pour améliorer leur compétitivité⁶³.

⁶³ Le secteur exportateur des pays africains de la Zone franc reste toutefois dominé par les hydrocarbures, les minerais ou les matières premières agricoles, dont les prix sont généralement libellés en dollars. Dans ce contexte, l'évolution de l'Euro a un impact limité sur la compétitivité de ces secteurs. En revanche, un Euro fort est de nature à pénaliser le développement d'un secteur manufacturier local, la force de la monnaie permettant d'importer à moindre coût des produits manufacturés fabriqués à l'étranger.

Certaines critiques mettent en avant le fait que la politique des banques centrales africaines serait alignée sur celle de la Banque centrale européenne (BCE) fondée sur la maîtrise de l'inflation. C'est oublier que les taux directeurs de ces banques sont parmi les plus faibles pour des niveaux de développement comparables (entre 2 % et 3 %, contre des taux directeurs parfois 2 à 3 fois supérieurs dans des pays comparables), caractérisant une politique fortement expansionniste. Ainsi, l'insuffisant développement du crédit au secteur privé tient davantage aux fortes asymétries d'information dans l'économie (les banques ne disposant pas d'assez d'informations sur leurs contreparties, elles rationnent en conséquence le crédit pour limiter leurs risques) que de la politique monétaire elle-même.

Le poids respectif des avantages et inconvénients évolue dans le temps, en fonction des caractéristiques des différents pays (secteur exportateur plus ou moins développé et diversifié, existence d'un secteur manufacturier, confrontation à des chocs exogènes), plus qu'il n'est intrinsèquement lié aux caractéristiques du système.

c. Au-delà des considérations politiques, le Franc CFA apparaît bénéfique pour les activités des opérateurs économiques

L'existence d'une monnaie commune a été un élément facilitateur des échanges entre la France et les pays de la Zone franc. La fixité de la parité prémunit en effet les opérateurs économiques contre le risque de change. En théorie, ce risque existe, dans la mesure où la parité peut être modifiée, comme lors de la dévaluation de 1994. Toutefois, sa probabilité est jugée faible à court et moyen terme par les opérateurs économiques. En outre, le risque de dévaluation apparaît bien difficile à intégrer à un modèle d'investissement ou au coût d'un crédit. Dans

ce contexte, ceux-ci opèrent dans un espace où le risque de change est virtuellement nul, accroissant par-là la sécurité – et la rentabilité – des investissements.

En outre, la fixité de la parité est un élément rassurant pour les prêteurs et les investisseurs de la dette des pays africains de la Zone franc. L'accès illimité à une monnaie forte, l'Euro, à une parité déterminée, apporte une visibilité et une prévisibilité importante au paiement de la charge de la dette. En effet, la dette extérieure des pays africains étant généralement libellée en dollars ou en euros, une dépréciation de leur monnaie dans un contexte de dégradation de la situation économique conduit mécaniquement à alourdir la charge de la dette exprimée en monnaie nationale. À terme, le risque est celui d'un défaut de paiement et d'une crise de défiance des opérateurs économiques et des bailleurs envers le pays concerné. La Zone franc élimine quasiment ce risque, facilitant ainsi la mise en place d'instruments de crédit export, de prêts des bailleurs de fonds ou renforçant l'attractivité de la dette africaine.

Plus globalement, la stabilité macroéconomique de la Zone franc est un avantage de long terme tant pour les pays que pour les entreprises françaises. La résilience face aux chocs exogènes offre en effet un cadre plus propice aux investissements de long terme.

d. Il ne faut toutefois pas exagérer les avantages procurés par le Franc CFA aux opérateurs économiques.

La monnaie et la stabilité – ou l'instabilité – économique, premier risque perçu par les entreprises françaises présentes sur le continent africain, ne font pourtant pas tout et le climat des affaires procède de bien d'autres facteurs, parfois nettement plus déterminants. De fait,

les pays africains de la Zone franc se distinguent par des performances relativement médiocres dans le classement *Doing Business*⁶⁴ de la Banque mondiale qui évalue le climat des affaires. La gouvernance, la sécurité juridique, l'approfondissement des marchés financiers en sont des déterminants essentiels sur lesquels les pays de la Zone franc ont des progrès manifestes à accomplir.

L'avantage comparatif des entreprises françaises à l'époque du Franc s'est dilué avec le passage à l'Euro. Désormais, toutes les entreprises des pays de la zone Euro bénéficient de la fixité des parités et de la réduction du risque de change. Cela s'est fait sans bouleversement majeur du paysage concurrentiel dans la Zone franc. De même que le Franc CFA n'a pas empêché l'accroissement des parts de marché de la Chine dans les pays de la Zone franc, l'ouverture de cet espace monétaire aux entreprises de l'ensemble de la zone Euro ne s'est pas traduite par une redistribution des cartes, signe encore une fois que la monnaie ne saurait être vue comme un déterminant principal des affaires. Du reste, la stabilité macroéconomique et du taux de change bénéficie également aux entreprises et investisseurs situés hors de la Zone euro, sans que les pays concernés aient à assumer les contreparties correspondantes (la garantie de convertibilité).

e. Faut-il faire évoluer le système ?

La question est régulièrement soulevée et rencontre à chaque fois un certain écho. Certains détracteurs de la Zone franc demandent sa disparition pure et simple, là où d'autres plaident pour un aménagement vers un système moins rigide et impliquant la France de manière réduite.

⁶⁴ BearingPoint, *Une Afrique des Affaires*, décembre 2015. Selon l'enquête réalisée par BearingPoint, l'instabilité monétaire est le risque n° 1 en Afrique perçu par les entreprises étrangères qui y sont implantées.

Toute réforme de la Zone franc est nécessairement complexe, tant les enjeux liés à ce cadre de coopération dépassent le seul cadre monétaire pour rejoindre ceux de la politique d'influence et de la politique de développement de la France.

Une telle réforme ne paraît pas devoir répondre prioritairement à des impératifs économiques. Il n'est pas de dysfonctionnement apparent dans la politique monétaire des banques centrales de la Zone franc qui puisse être attribué à l'architecture même de la zone. Si les difficultés économiques des États sont nombreuses, elles relèvent plus vraisemblablement d'une gouvernance peu efficace, d'un système fiscal insuffisamment développé et d'une économie insuffisamment diversifiée que des instruments de la politique monétaire. S'agissant de la question sensible du taux de change, le FMI n'a pas estimé ces dernières années qu'il déviait substantiellement du taux de change reflétant les fondamentaux des unions monétaires.

En tout état de cause, et du point de vue des acteurs économiques, toute réforme devrait d'abord s'attacher à préserver au système sa grande stabilité. Si la Zone franc a déjà été réformée à maintes reprises, les grands principes et l'architecture institutionnelle demeurent. Cette permanence, alliée à une indépendance croissante dans le temps des banques centrales, a pu avoir des effets désincitatifs sur toute tentative politique de vouloir instrumentaliser à court terme la politique monétaire. En outre, la rigidité et l'indépendance de la politique monétaire contraignent les États à réaliser les ajustements budgétaires et structurels nécessaires à la relance de leur économie plutôt que de faire « tourner la planche à billets », avec ses conséquences inéluctables sur l'inflation et la dépréciation de la monnaie. Dès lors, une réforme en profondeur de la Zone franc devrait s'attacher à renforcer l'indépendance de la politique monétaire vis-à-vis des

éventuelles immixtions des États d'une part, et à maintenir des mécanismes concourant à la stabilité de l'ensemble, d'autre part. À cet égard, la fixité du taux de change pourrait être préservée, sous réserve de créer les outils pour défendre effectivement cette parité (l'exemple du Nigeria montre les effets pervers d'une politique de défense à tout prix de la parité fixe même lorsque tous les moyens pour le faire ont été épuisés). Cela poserait nécessairement la question de l'évolution du rôle de la France dans la mesure où la crédibilité de la parité fixe procède de la garantie de convertibilité illimitée accordée par la France.

En second lieu, une réforme pourrait permettre d'éviter les effets « d'à-coups », tels qu'une dévaluation. En effet, la stabilité du système est aussi sa faiblesse lorsque les chocs auxquels il est exposé sont trop forts pour être absorbés. À ce titre, la dévaluation de 1994, qui apparaissait inéluctable aux analystes économiques, a eu des conséquences économiques et psychologiques majeures sur des États, des populations et des acteurs économiques qui n'y étaient pas préparés. Ainsi, si les ajustements du système sont rares, il semble inéluctable qu'ils soient en même temps brutaux. Des mécanismes d'ajustement plus souples, notamment du taux de change, seraient envisageables. Il pourrait par exemple s'agir d'une révision périodique, mais limitée dans son ampleur, de la parité fixe, pour mieux coller aux cycles économiques.

La stabilité est incontestablement le plus grand atout du Franc CFA pour les opérateurs économiques. Les avantages spécifiques pour les entreprises françaises sont désormais soit marginaux par rapport à d'autres déterminants des affaires, soit partagés avec les entreprises de la Zone euro ou d'autres régions du monde. L'intérêt économique de la France à maintenir le système est, quoi qu'en disent les critiques du Franc CFA, relativement faible. Outre les considérations politiques et de rayonnement, toujours présentes, **le Franc CFA paraît désormais**

appartenir davantage à la politique d'aide au développement de la France, *via* la contribution à la stabilisation macroéconomique et le conseil aux politiques publiques, qu'à une politique d'appui aux intérêts économiques et financiers français.

4.2. Pour une Europe de l'investissement en Afrique

a. Les Européens, une relation à refonder

À Baden Baden en Allemagne, en mars 2017, sous l'impulsion de l'Allemagne qui préside le G20, les ministres des Finances et les banquiers centraux des 20 pays les plus riches de la planète ont approuvé un projet censé stimuler l'investissement privé en Afrique. Baptisé « Compact with Africa », ce projet allemand vise à coordonner les financements privés et internationaux vers des pays disposant d'une stratégie claire de développement, notamment dans les infrastructures. Les cinq premiers pays éligibles au programme sont la Côte d'Ivoire, le Maroc, le Rwanda, le Sénégal et la Tunisie, auxquels sont venus s'ajouter, à l'issue du Sommet du G20 de Hambourg en juillet 2017, l'Éthiopie et le Ghana.

Les États bénéficiaires ont accepté de réformer leurs politiques publiques afin de se conformer aux critères du programme. Cependant, aucun montant d'aide publique n'a été officiellement annoncé à l'issue de ce G20. Seul le secteur privé a été encouragé à investir davantage dans les pays cités. Si l'on en croit les chiffres du ministère allemand de la Coopération, seul un millier d'entreprises allemandes sont actives en Afrique. Un tiers des investissements allemands sont réalisés en Afrique du Sud. L'Afrique exporte 3 % seulement de ses produits vers l'Allemagne.

L'Allemagne n'ignore pas que l'Union européenne est engagée dans de nouvelles négociations de son aide vers le continent africain. Sous l'effet conjugué de deux événements disjoints mais qui, hasard du calendrier, se bousculent : le Brexit et la renégociation des accords de Cotonou.

b. Conséquences du Brexit en Afrique

La décision des Britanniques de quitter l'Union européenne aura bien évidemment des répercussions sur le budget du Fond Européen de Développement (FED). La Grande-Bretagne est en effet le troisième contributeur du FED après la France et l'Allemagne, avec 534 millions d'euros par an. En quittant l'UE, une centaine d'accords signés entre l'Afrique et la Grande-Bretagne dans le cadre de l'Union européenne seront désormais caduques.

La Grande-Bretagne pourrait également choisir de redistribuer une partie de cette enveloppe sous forme d'aide bilatérale en priorité aux pays faisant partie du Commonwealth comme le Nigéria, le Ghana, le Kenya ou encore l'Afrique du Sud. Des pays comme la Côte d'Ivoire ou le Sénégal, qui ont d'importantes relations commerciales avec Londres, pourraient également bénéficier de cette manne, ce qui nécessitera des mois de négociation post-brexit.

Les accords post Cotonou : mieux intégrer le secteur privé

L'accord de Cotonou a été signé dans la capitale économique du Bénin le 23 juin 2000. Il n'est rentré en vigueur que trois ans plus tard, en avril 2003 et expire en février 2020.

Les négociations pour un nouvel accord entre l'Union européenne et les 100 pays d'Afrique, Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) devraient démarrer en août 2018 au plus tard. Dès 2015, de premières dis-

cussions ont été lancées (comme la Déclaration de La Valette, consacrée essentiellement aux questions migratoires⁶⁵). Ces discussions se poursuivront lors du Sommet Union européenne – Afrique en novembre 2017 à Abidjan. Les questions de développement économique et de migration seront au cœur des discussions.

L'accord de Cotonou

L'accord de Cotonou est un traité signé entre l'Union européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Il fait suite à différents accords conclus dans les années 1950 entre l'Union européenne nouvellement créée et les pays africains francophones nouvellement indépendants⁶⁶.

Conclu en 2000 pour une durée de 20 ans, il est révisé tous les cinq ans. Entré en vigueur le 1^{er} avril 2003, il a été ratifié par les 15 pays membres de l'Union européenne et les 76 pays ACP (à l'exception de Cuba, de la Somalie et du Timor-est).

L'objectif de l'accord est d'instaurer des zones de libre-échange entre l'Union européenne et les pays ACP selon les règles de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). L'accord associe ainsi dialogue politique et aide au développement, société civile et acteurs économiques au processus de développement. Il introduit également une réforme du système financier.

⁶⁵ Sommet de La Valette sur la migration, 11-12 Novembre 2015 – plan d'action et déclaration politique conjointe.

⁶⁶ Conventions de Yaoundé (de 1963 à 1969), accord d'Arusha (qui, pour la première fois, inclut trois pays du Commonwealth), accords de Lomé (1975 - 2000).

En 2002, les pays ACP et l'UE ont entamé un cycle de négociation toujours en cours en vue de signer des APE, des accords de partenariat économique. L'accord commercial est l'un des piliers de l'Accord de Cotonou.

En 2005, une première révision intervient. Elle permet d'instaurer dans le Traité la lutte contre le terrorisme, la coopération dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la lutte contre l'immigration clandestine (avec l'introduction d'une clause standard de réadmission) et la bonne gestion des affaires publiques. En cas de violation grave des droits de l'Homme ou des principes démocratiques, l'UE peut suspendre son aide. La corruption est mentionnée mais n'est pas une clause permettant l'arrêt de l'aide. Le Fonds Européen de développement (FED) en est l'instrument principal de coopération.

Federica Mogherini, Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, vice-présidente de la Commission européenne, a affirmé la volonté de l'Union de passer d'une approche traditionnelle, centrée sur l'aide, à un véritable partenariat économique avec l'Afrique⁶⁷.

⁶⁷ Action extérieure de l'Union européenne, « *Federica Mogherini présente un plan en vue d'un partenariat renforcé avec l'Afrique en matière de paix et de sécurité ainsi que de création d'emplois pour les jeunes* », mai 2017, www.eeas.europa.eu/

À cet égard, les entreprises européennes – françaises en particulier – devront être associées plus étroitement à ces négociations post-Cotonou. L'ensemble des organisations représentatives des entreprises françaises investissant en Afrique, en étroite relation avec les organismes patronaux africains devront peser sur les discussions. Leur participation permettra au secteur privé d'être partie prenante du développement du continent. La structuration des *startups* françaises investissant en Afrique sous le sigle UP 40 (intégré au Medef) est également un signe positif pour peser dans les discussions⁶⁸.

Proposition n° 8

Dans le cadre du 5^e sommet Afrique-UE, proposer une stratégie claire, renouvelée et coordonnée des politiques européennes en Afrique. En s'appuyant sur le couple franco-allemand, redéfinir les objectifs de développement post-Cotonou, en coordination avec les pouvoirs publics africains. Associer le secteur privé européen, partie-prenante non escamotable, à ces négociations.

La France a une connaissance intime du continent africain, particulièrement de l'Afrique francophone. L'Allemagne, de son côté, souhaite davantage s'investir sur le continent et dispose pour cela de son bras armé, sa banque de développement, la KfW. En 2015, selon son dernier rapport, l'organisation a consacré 1,6 milliard d'euros à l'Afrique subsaharienne. La France et l'Allemagne ont aujourd'hui des intérêts convergents en Afrique, liés notamment au traitement des migrations. Le contexte est favorable à ce que Paris et Berlin rapprochent et coordonnent davantage leurs politiques africaines afin de relancer la dynamique d'une véritable politique africaine de l'Europe.

⁶⁸ UP 40 permet aussi et de favoriser l'éclosion de *labs* intégrés dans les grandes entreprises ou encore de financement d'amorçage pour les *startups* qui en manquent cruellement en Afrique.

CONCLUSION

L'Afrique ne se conjugue ni au singulier, ni au passé.

Elle est plurielle et doit être appréhendée dans toute sa diversité, au-delà de la césure commode, mais pourtant inopérante, entre Afrique francophone et Afrique anglophone. Il existe en réalité autant de définitions de l'Afrique et de « politiques africaines de la France » que de pays sur le continent. Identifier des spécificités africaines peut nous aider à comprendre le continent mais il faut se garder de vouloir construire des abstractions géographiques, politiques, économiques et sociales, toujours simplificatrices.

L'Afrique est aujourd'hui traversée par une série de transitions qui la projettent résolument dans l'avenir. Les transformations à l'œuvre sont démographiques, politiques, sécuritaires, économiques et sociales, climatiques. Elles dessinent une Afrique en mutation rapide, de plus en plus éloignée des images d'Épinal des nostalgiques du XX^e siècle.

Cette réalité s'impose à nous. Mais sommes-nous prêts pour l'Afrique d'aujourd'hui et celle en devenir ?

Dans ce contexte, nos atouts sont indéniables. Notre antériorité et la continuité dans la relation avec de nombreux pays africains est incontestée. La proximité culturelle, linguistique et juridique avec l'Afrique francophone jette des ponts entre la France et le continent.

Nous avons pris conscience du nouveau paradigme africain. Les pouvoirs publics français, les opérateurs économiques, soutenus par les chercheurs et les acteurs du développement, ont une conscience subtile des défis qui se présentent pour l'Afrique, qu'il s'agisse de l'affermisse-

ment des institutions et de la démocratie, de la formation et de l'emploi des jeunes, de l'aménagement urbain, de la diversification des économies ou encore du risque d'un retour du surendettement.

Dans le même temps, nous n'ignorons pas les défis que nous devons nous-mêmes relever. Le biais francophone demeure la « nouvelle frontière » pour notre diplomatie et nos entreprises se situent désormais au-delà de l'espace francophone, sans que cela signifie pour autant la normalisation, voire la banalisation, de nos relations avec nos partenaires historiques. La concurrence internationale est de plus en plus âpre. La Chine, le Maroc, l'Inde ou la Turquie ont des stratégies pour l'Afrique qui ne se contentent pas de mots. Cette compétition est intégrée par les pays africains qui savent en tirer profit et refusent désormais toute exclusivité à leurs partenaires historiques dans leurs relations commerciales ou politiques, tout comme ils refusent aujourd'hui, dans une certaine mesure, le tête à tête avec la Chine.

Pour autant, nos inhibitions sont encore nombreuses.

Nous paraissions enfermés dans un discours politique circulaire, chaque président annonçant un renouveau des relations franco-africaines. « Désormais, ce sera différent », entend-on, comme s'il fallait nécessairement solder le passé pour continuer d'avancer ensemble.

Nous attendons toujours beaucoup de la puissance publique, comme si toute stratégie économique en Afrique ne pouvait être pensée indépendamment de l'intervention parallèle de l'État. Plus que les financements et les démarches diplomatiques, ce sont les biens et services proposés, la compétitivité, les partenariats audacieux avec les futurs champions africains et la prise de risque qui feront demain les succès des entreprises françaises sur le continent.

Nous restons focalisés sur le risque africain, sans voir les opportunités et la rentabilité associée. L'audace et la prise de risque, aujourd'hui mises en avant dans les discours politiques, doivent s'entendre au-delà de la France.

Nous proposons de laisser ces inhibitions derrière nous en faisant collectivement le choix d'un *restart*.

Proposition n° 9

Promouvoir un « discours de *restart* » de la France en Afrique porté par les pouvoirs publics, afin de libérer nos entreprises d'une charge historique et politique qui handicape leur développement sur le continent. Ce discours de *restart* doit libérer les énergies et favoriser l'accès des entreprises françaises aux marchés africains.

Le *restart* ne signifie pas repartir d'une page blanche et laisser notre passé derrière nous. Il consiste au contraire à assumer notre passé tel qu'il est, mais à accepter en même temps de se libérer des inhibitions qu'il a pu créer. Nous devons prendre acte que les générations actuelles ou à venir de décideurs politiques et économiques, africains et français, n'ont pas, pour l'essentiel, connu la colonisation ou les indépendances.

Le *restart* suppose d'assumer nos ambitions en Afrique, qu'elles soient de nature diplomatique ou économique. La France doit porter une politique et une stratégie de développement économique franche en Afrique. Dans son discours d'ouverture à la Conférence des Ambassadeurs le 29 août 2017, le président Emmanuel Macron a déjà tracé une ligne : « la politique des 3 D » : Défense, Développement et Diplomatie. Il a créé – et c'est une première – un Conseil présidentiel pour l'Afrique

avec en son sein des franco-africains, des représentants d'entreprises privées, d'institutions publiques, de fonds d'investissement, de *startups*... Ce Conseil sera chargé de lui faire des propositions avant chacun de ses déplacements sur le continent africain. Nous verrons bien s'il est un véritable instrument au service d'une stratégie africaine décomplexée ou simplement une coquille vide. Nos partenaires ont dépassé depuis longtemps leurs inhibitions liées à l'histoire, pour mieux jouer sur nos propres complexes. A nous d'en faire autant.

Il suppose de lever les tabous. La corruption, les alternances démocratiques, les pratiques financières de certains pays émergents, le Franc CFA, ne doivent pas être abordés qu'à mots couverts. Il convient d'ouvrir plus largement ces sujets, y compris en France, au débat démocratique pour crever des abcès qui se sont développés par manque de transparence.

Il suppose de traiter des impensés. Existe-t-il une politique africaine de l'Europe aujourd'hui ? Les États membres de l'Union européenne, qui découvrent l'intérêt de coopérer sur les questions sécuritaires en Afrique, doivent-ils mener davantage d'actions en commun sur le continent africain ? La France doit faire en sorte que la politique africaine de l'Europe ne soit pas uniquement dictée par le défi migratoire, sous peine de détourner nos partenaires africains à travers un discours culpabilisateur. Le langage de la vérité, souvent plus complexe qu'il n'y paraît, nécessite un certain courage politique. L'arrivée à leur terme des accords de Cotonou donne à ces questions une actualité urgente.

Il suppose enfin de dissiper les fantasmes qui nourrissent à tour de rôle les afro-optimistes et les afro-pessimistes. Force est de reconnaître que les *startups* ne sauveront pas l'Afrique, même si elles peuvent

– potentiellement – utilement contribuer à la diversification des économies et à la création d'emploi. A l'inverse, les économies africaines ne resteront pas éternellement des économies de rente, comme si une spécificité interdisait tout développement industriel.

Le *restart* est résolument afro-réaliste, pragmatique. Il nous permet d'être prêts pour l'Afrique d'aujourd'hui et celle de demain. L'Afrique telle qu'elle est et telle qu'elle va.

REMERCIEMENTS

L'Institut Montaigne remercie particulièrement les personnes suivantes pour leur contribution.

Groupe de travail

- **Jean-Michel Huet**, Associé, en charge de l'équipe Africa and International Development (AID), BearingPoint, co-président du groupe de travail
- **Dominique Lafont**, CEO, Lafont Africa Corporation, Executive chairman, NHV, Executive chairman, Smart City Africa, co-président du groupe de travail
- **Dalila Berritane**, Conseil, Influence & Communication en Afrique, rapporteur
- **Fabien Bouvet**, Administrateur civil, Direction générale du Trésor, rapporteur
- **Aulde Courtois**, Directrice générale Adjointe, SPALLIAN, rapporteur
- **Ludovic Moriniere**, Africa & International Development, BearingPoint, rapporteur
- **Blanche Leridon**, Responsable des opérations, Institut Montaigne

Les personnes auditionnées

- **Didier Acouetey**, Président exécutif, AfricSearch
- **Gilles Babinet**, Digital champion auprès de la Commission européenne
- **Frédéric Baccelli**, Directeur général, Allianz Africa
- **Bertrand Barbe**, Directeur général délégué, Expertise France
- **Frédéric Bardenet**, Conseiller diplomatique & Directeur Afrique subsaharienne, SNCF

- **Isabelle Bébéar**, Directrice de l'international et de l'Université, Bpifrance
- **Bruno Bensasson**, Directeur général BU Afrique, Engie
- **Richard Bielle**, Président-directeur général, Groupe CFAO
- **Jean François Bijon**, Président, HUDDA
- **Olivier Bouygues**, Directeur général délégué, Groupe Bouygues
- **Stéphane Brabant**, Partner, Co-Chairman of the Africa Practice, Herbert Smith Freehills Paris
- **Guillaume Chabert**, Chef du service des affaires multilatérales et du développement, Direction générale du Trésor, ministère de l'économie et des finances
- **Grégory Clément**, Directeur général, Proparco
- **Thierry Déau**, Président, Meridiam
- **Patrick Ehrhart**, Directeur général délégué, Allianz Africa
- **Jon Fairest**, Vice-Président Afrique, Sanofi
- **Mireille Faugère**, Présidente du conseil d'administration, AMREF
- **Benoit Fisse**, Directeur développement international, Gras Savoye
- **Patrice Fonlladosa**, President and CEO Middle East & Africa, Veolia, President, Africa Committee, Medef International
- **Philippe Gautier**, Directeur général, Medef International
- **Etienne Giros**, Président délégué, CIAN
- **Samuel Goldstein**, Chef du Bureau, Afrique Subsaharienne, Zone Franc et Agence Française de Développement, Direction générale du Trésor, ministère de l'économie et des finances
- **Nicolas Hazard**, entrepreneur, créateur d'un réseau francophone d'incubateurs en Afrique
- **Emmanuelle Hervé**, CEO, EH&A

- **Benoît Jonveaux**, Adjoint au Chef du Bureau Afrique subsaharienne et Agence française de Développement, Direction générale du Trésor, ministère de l'économie et des finances
- **Jean-Christophe Knoertzer**, Vice-Président, IBM
- **Pascal Lagarde**, Directeur exécutif en charge de l'international, de la stratégie, des études et du développement, Bpifrance
- **Arnaud Langlois-Meurinne**, senior advisor, EFMD
- **Henri Leblanc**, Délégué général, AMREF
- **Thibaud Leclerc**, CEO & Fondateur, Trustin
- **Frédéric Lemoine**, Président du directoire, Wendel
- **Valérie Levkov**, Senior VP Africa and Middle East, EDF
- **Fabrice Le Saché**, Président, cofondateur, Aera Group, coordinateur, Index Up40 / Medef International
- **Francis Meston**, Executive Vice President, Atos
- **Bruno Mettling**, Directeur général adjoint, Président-directeur général d'Orange Middle East & Africa, Orange
- **Richard Mugni**, Partner, Baker McKenzie
- **Elie Nkamgueu**, Président, Club Efficienc
- **Kako Nubukpo**, Directeur de la francophonie économique et numérique, Organisation internationale de la francophonie
- **Eric Pignot**, CEO et co-fondateur, Enko Education
- **Stanislas Rault**, Président, Aqualabo
- **Jean-Luc Ricci**, Directeur Afrique, HEC
- **Caroline Richard**, Adjointe au Chef du Bureau Afrique subsaharienne et Agence française de Développement, Direction générale du Trésor, ministère de l'économie et des finances
- **Rémy Rioux**, Directeur général, AFD

- **Jean-Jacques Santini**, Directeur des Affaires Institutionnelles, BNP Paribas
- **Jean-Michel Sévérino**, Président, I&P
- **Philippe Tartelin**, Directeur IRB Afrique, BNP Paribas
- **Alexandre Vilgrain**, Président-directeur général, Somdiaa

Les opinions exprimées dans ce rapport n'engagent ni les personnes précédemment citées ni les institutions qu'elles représentent.

LES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT MONTAIGNE

- Nouveau monde arabe, nouvelle « politique arabe » pour la France (août 2017)
- Enseignement supérieur et numérique : connectez-vous ! (juin 2017)
- Syrie : en finir avec une guerre sans fin (juin 2017)
- Énergie : priorité au climat ! (juin 2017)
- Quelle place pour la voiture demain ? (mai 2017)
- Sécurité nationale : quels moyens pour quelles priorités ? (avril 2017)
- Tourisme en France : cliquez ici pour rafraîchir (mars 2017)
- L'Europe dont nous avons besoin (mars 2017)
- Tourisme en France : cliquez ici pour rafraîchir (mars 2017)
- Dernière chance pour le paritarisme de gestion (mars 2017)
- L'impossible État actionnaire ? (janvier 2017)
- Un capital emploi formation pour tous (janvier 2017)
- Économie circulaire, réconcilier croissance et environnement (novembre 2016)
- Traité transatlantique : pourquoi persévérer (octobre 2016)
- Un islam français est possible (septembre 2016)
- Refonder la sécurité nationale (septembre 2016)
- Breain ou Brexit : Europe, prépare ton avenir ! (juin 2016)
- Réanimer le système de santé - Propositions pour 2017 (juin 2016)
- Nucléaire : l'heure des choix (juin 2016)
- Un autre droit du travail est possible (mai 2016)
- Les primaires pour les Nuls (avril 2016)
- Le numérique pour réussir dès l'école primaire (mars 2016)
- Retraites : pour une réforme durable (février 2016)
- Décentralisation : sortons de la confusion / Repenser l'action publique dans les territoires (janvier 2016)
- Terreur dans l'Hexagone (décembre 2015)
- Climat et entreprises : de la mobilisation à l'action / Sept propositions pour préparer l'après-COP21 (novembre 2015)
- Discriminations religieuses à l'embauche : une réalité (octobre 2015)

- Pour en finir avec le chômage (septembre 2015)
- Sauver le dialogue social (septembre 2015)
- Politique du logement : faire sauter les verrous (juillet 2015)
- Faire du bien vieillir un projet de société (juin 2015)
- Dépense publique : le temps de l'action (mai 2015)
- Apprentissage : un vaccin contre le chômage des jeunes (mai 2015)
- Big Data et objets connectés. Faire de la France un champion de la révolution numérique (avril 2015)
- Université : pour une nouvelle ambition (avril 2015)
- Rallumer la télévision : 10 propositions pour faire rayonner l'audiovisuel français (février 2015)
- Marché du travail : la grande fracture (février 2015)
- Concilier efficacité économique et démocratie : l'exemple mutualiste (décembre 2014)
- Résidences Seniors : une alternative à développer (décembre 2014)
- Business schools : rester des champions dans la compétition internationale (novembre 2014)
- Prévention des maladies psychiatriques : pour en finir avec le retard français (octobre 2014)
- Temps de travail : mettre fin aux blocages (octobre 2014)
- Réforme de la formation professionnelle : entre avancées, occasions manquées et pari financier (septembre 2014)
- Dix ans de politiques de diversité : quel bilan ? (septembre 2014)
- Et la confiance, bordel ? (août 2014)
- Gaz de schiste : comment avancer (juillet 2014)
- Pour une véritable politique publique du renseignement (juillet 2014)
- Rester le *leader* mondial du tourisme, un enjeu vital pour la France (juin 2014)
- 1 151 milliards d'euros de dépenses publiques : quels résultats ? (février 2014)
- Comment renforcer l'Europe politique (janvier 2014)
- Améliorer l'équité et l'efficacité de l'assurance-chômage (décembre 2013)
- Santé : faire le pari de l'innovation (décembre 2013)
- Afrique-France : mettre en œuvre le co-développement

- Contribution au XXVI^e sommet Afrique-France (décembre 2013)
- Chômage : inverser la courbe (octobre 2013)
 - Mettre la fiscalité au service de la croissance (septembre 2013)
 - Vive le long terme ! Les entreprises familiales au service de la croissance et de l'emploi (septembre 2013)
 - Habitat : pour une transition énergétique ambitieuse (septembre 2013)
 - Commerce extérieur : refuser le déclin
Propositions pour renforcer notre présence dans les échanges internationaux (juillet 2013)
 - Pour des logements sobres en consommation d'énergie (juillet 2013)
 - 10 propositions pour refonder le patronat (juin 2013)
 - Accès aux soins : en finir avec la fracture territoriale (mai 2013)
 - Nouvelle réglementation européenne des agences de notation : quels bénéfices attendre ? (avril 2013)
 - Remettre la formation professionnelle au service de l'emploi et de la compétitivité (mars 2013)
 - Faire vivre la promesse laïque (mars 2013)
 - Pour un « New Deal » numérique (février 2013)
 - Intérêt général : que peut l'entreprise ? (janvier 2013)
 - Redonner sens et efficacité à la dépense publique
15 propositions pour 60 milliards d'économies (décembre 2012)
 - Les juges et l'économie : une défiance française ? (décembre 2012)
 - Restaurer la compétitivité de l'économie française (novembre 2012)
 - Faire de la transition énergétique un levier de compétitivité (novembre 2012)
 - Réformer la mise en examen Un impératif pour renforcer l'État de droit (novembre 2012)
 - Transport de voyageurs : comment réformer un modèle à bout de souffle ? (novembre 2012)
 - Comment concilier régulation financière et croissance :
20 propositions (novembre 2012)
 - Taxe professionnelle et finances locales : premier pas vers une réforme globale ? (septembre 2012)
 - Remettre la notation financière à sa juste place (juillet 2012)

- Réformer par temps de crise (mai 2012)
- Insatisfaction au travail : sortir de l'exception française (avril 2012)
- Vademecum 2007 – 2012 : Objectif Croissance (mars 2012)
- Financement des entreprises : propositions pour la présidentielle (mars 2012)
- Une fiscalité au service de la « social compétitivité » (mars 2012)
- La France au miroir de l'Italie (février 2012)
- Pour des réseaux électriques intelligents (février 2012)
- Un CDI pour tous (novembre 2011)
- Repenser la politique familiale (octobre 2011)
- Formation professionnelle : pour en finir avec les réformes inabouties (octobre 2011)
- Banlieue de la République (septembre 2011)
- De la naissance à la croissance : comment développer nos PME (juin 2011)
- Reconstruire le dialogue social (juin 2011)
- Adapter la formation des ingénieurs à la mondialisation (février 2011)
- « Vous avez le droit de garder le silence... »
Comment réformer la garde à vue (décembre 2010)
- Gone for Good? Partis pour de bon ?
Les expatriés de l'enseignement supérieur français aux États-Unis (novembre 2010)
- 15 propositions pour l'emploi des jeunes et des seniors (septembre 2010)
- Afrique - France. Réinventer le co-développement (juin 2010)
- Vaincre l'échec à l'école primaire (avril 2010)
- Pour un Eurobond. Une stratégie coordonnée pour sortir de la crise (février 2010)
- Réforme des retraites : vers un big-bang ? (mai 2009)
- Mesurer la qualité des soins (février 2009)
- Ouvrir la politique à la diversité (janvier 2009)
- Engager le citoyen dans la vie associative (novembre 2008)
- Comment rendre la prison (enfin) utile (septembre 2008)
- Infrastructures de transport : lesquelles bâtir, comment les choisir ? (juillet 2008)

- HLM, parc privé
Deux pistes pour que tous aient un toit (juin 2008)
- Comment communiquer la réforme (mai 2008)
- Après le Japon, la France...
Faire du vieillissement un moteur de croissance (décembre 2007)
- Au nom de l'Islam... Quel dialogue avec les minorités musulmanes en Europe ? (septembre 2007)
- L'exemple inattendu des Vets
Comment ressusciter un système public de santé (juin 2007)
- Vademecum 2007-2012
Moderniser la France (mai 2007)
- Après Erasmus, Amicus
Pour un service civique universel européen (avril 2007)
- Quelle politique de l'énergie pour l'Union européenne ? (mars 2007)
- Sortir de l'immobilité sociale à la française (novembre 2006)
- Avoir des *leaders* dans la compétition universitaire mondiale (octobre 2006)
- Comment sauver la presse quotidienne d'information (août 2006)
- Pourquoi nos PME ne grandissent pas (juillet 2006)
- Mondialisation : réconcilier la France avec la compétitivité (juin 2006)
- TVA, CSG, IR, cotisations...
Comment financer la protection sociale (mai 2006)
- Pauvreté, exclusion : ce que peut faire l'entreprise (février 2006)
- Ouvrir les grandes écoles à la diversité (janvier 2006)
- Immobilier de l'État : quoi vendre, pourquoi, comment (décembre 2005)
- 15 pistes (parmi d'autres...) pour moderniser la sphère publique (novembre 2005)
- Ambition pour l'agriculture, libertés pour les agriculteurs (juillet 2005)
- Hôpital : le modèle invisible (juin 2005)
- Un Contrôleur général pour les Finances publiques (février 2005)
- Les oubliés de l'égalité des chances (janvier 2004 - Réédition septembre 2005)

Pour les publications antérieures se référer à notre site internet :

www.institutmontaigne.org

INSTITUT MONTAIGNE



AIR FRANCE-KLM
AIRBUS GROUP
ALLEN & OVERY
ALLIANZ
ALVAREZ & MARSAL FRANCE
ARCHERY STRATEGY CONSULTING
ARCHIMED
ARDIAN
A.T. KEARNEY
AUGUST DEBOUZY
AXA
BAKER & MCKENZIE
BANK OF AMERICA MERRILL LYNCH
BEARINGPOINT
BNI FRANCE ET BELGIQUE
BNP PARIBAS
BOLLORE
BOUYGUES
BPCE
BRED BANQUE POPULAIRE
BRUNSWICK
CAISSE DES DEPÔTS
CAPGEMINI
CARBONNIER LAMAZE RASLE & ASSOCIÉS
CAREIT
CARREFOUR
CASINO
CGI FRANCE
CHAÎNE THERMALE DU SOLEIL
CIS
CISCO SYSTEMS FRANCE
CNP ASSURANCES
COHEN AMIR-ASLANI
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM
CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT
CREDIT AGRICOLE
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
DAVIS POLK & WARDWELL
DENTSU AEGIS NETWORK
DE PARDIEU BROCAS MAFFEI
DEVELOPMENT INSTITUTE INTERNATIONAL - DII
EDF
ELSAN
ENGIE
EQUANCY
EURAZEO
EUROSTAR
FONCIERE INEA
GAILLARD PARTNERS
GRAS SAVOYE
GROU PAMA
GROUPE EDMOND DE ROTHSCHILD
GROUPE M6
GROUPE ORANGE
HENNER
HSBC FRANCE
IBM FRANCE
ING BANK FRANCE
INTERNATIONAL SOS
IONIS EDUCATION GROUP
ISRP
JALMA
JEANTET ASSOCIÉS

SOUTIENNENT L'INSTITUT MONTAIGNE

INSTITUT MONTAIGNE



KANTAR
KPMG S.A.
LA BANQUE POSTALE
LAZARD FRÈRES
LINEDATA SERVICES
LIR
LIVANOVA
LVMH - MOËT-HENNESSY - LOUIS VUITTON
MACSF
MALAKOFF MÉDÉRIC
MAZARS
MCKINSEY & COMPANY FRANCE
MÉDIA-PARTICIPATIONS
MERCER
MICHELIN
MICROSOFT FRANCE
NESTLÉ
OBEA
ONDRA PARTNERS
PAI PARTNERS
PIERRE & VACANCES
PRICEWATERHOUSECOOPERS
RADIALL
RAISE
RAMSAY GÉNÉRALE DE SANTÉ
RANDSTAD
RATP
REDEX
REXEL
RICOL, LASTEYRIE CORPORATE FINANCE
ROCHE
ROLAND BERGER
ROTHSCHILD & CIE
SANOFI
SANTECLAIR
SCHNEIDER ELECTRIC
SERVIER
SIA PARTNERS
SIACI SAINT HONORÉ
SIER CONSTRUCTEUR
SNCF
SNCF RÉSEAU
SODEXO
SOLVAY
STALLERGENES
SUEZ
TECNET PARTICIPATIONS SARL
THE BOSTON CONSULTING GROUP
TILDER
TOTAL
TUDEL & ASSOCIÉS
VEOLIA
VINCI
VIVENDI
VOYAGEURS DU MONDE
WAVESTONE
WENDEL
WILLIS TOWERS WATSON
WORDAPPEAL

SOUTIENNENT L'INSTITUT MONTAIGNE

Imprimé en France
Dépôt légal : septembre 2017
ISSN : 1771-6756
Achévé d'imprimer en septembre 2017

INSTITUT MONTAIGNE



COMITÉ DIRECTEUR

PRÉSIDENT

Henri de Castris

VICE-PRÉSIDENT

David Azéma Associé, Perella Weinberg Partners

Jean-Dominique Senard Président, Michelin

Emmanuelle Barbara *Managing Partner*, August & Debouzy

Nicolas Baverez Avocat, Gibson Dunn & Crutcher

Marguerite Béard-Andrieu Directrice générale adjointe en charge de la Stratégie, groupe BPCE

Jean-Pierre Clamadieu Président du Comité exécutif, Solvay

Olivier Duhamel Professeur émérite des Universités, Sciences Po

Mireille Faugère Conseiller Maître, Cour des comptes

Christian Forestier ancien recteur

Marwan Lahoud Directeur général délégué, Airbus Group

Natalie Rastoin Directrice générale, Ogilvy France

René Ricol Associé fondateur, Ricol Lasteyrie Corporate Finance

Arnaud Vaissé Co-fondateur et Président-directeur général, International SOS

Philippe Wahl Président-directeur général, Groupe La Poste

Lionel Zinsou Président, PAI Partners

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Claude Bébéar Fondateur et Président d'honneur, AXA

Bernard de La Rochefoucauld Président, Les Parcs et Jardins de France

CONSEIL D'ORIENTATION

PRÉSIDENT

Ezra Suleiman Professeur, Princeton University

Benoît d'Angelin Président, Ondra Partners

Frank Bournois Directeur général, ESCP Europe

Pierre Cahuc Professeur d'économie, École Polytechnique

Lorraine Donnedieu de Vabres Avocate, associée gérante, Jeantet et Associés

Pierre Godé ancien vice-Président, Groupe LVMH

Michel Godet Professeur, CNAM

Françoise Holder Administratrice, Groupe Holder

Philippe Josse Conseiller d'État

Marianne Laigneau Directrice des ressources humaines, Groupe EDF

Sophie Pedder Chef du Bureau de Paris, *The Economist*

Hélène Rey Professeur d'économie, *London Business School*

Laurent Bigorgne Directeur

INSTITUT MONTAIGNE



IL N'EST DÉSIR PLUS NATUREL QUE LE DÉSIR DE CONNAISSANCE

Prêts pour l'Afrique d'aujourd'hui ?

L'Afrique subsaharienne est traversée par une série de transformations rapides. La bonne conjoncture économique, l'affermissement de la démocratie et une population jeune, source de croissance, constituent des atouts majeurs pour son développement. La France, partenaire historique du continent, semble échapper à cette dynamique. Concurrencée par les émergents, en premier lieu la Chine, elle peine à bâtir un discours renouvelé.

Le quinquennat qui s'ouvre doit être celui de l'afro-réalisme. En France, il s'agit d'investir davantage et autrement, de multiplier les opportunités pour nos entreprises et de renforcer nos liens dans l'éducation et le capital humain. En Europe, il s'agit de refonder la logique qui a longtemps prévalu : d'une relation « pays-continent » il est temps de muter vers une relation « continent-continent », bâtie sur des accords renouvelés et des ambitions partagées.

Rejoignez-nous sur :



Suivez chaque semaine
notre actualité en vous abonnant
à notre newsletter sur :
www.institutmontaigne.org

Institut Montaigne

59, rue La Boétie - 75008 Paris

Tél. +33 (0)1 53 89 05 60 - Fax +33 (0)1 53 89 05 61

www.institutmontaigne.org - www.desideespourdemain.fr

10 €

ISSN 1771-6764

Septembre 2017